

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 151

Nombre de conseillers municipaux présents : 82

Date de la convocation : 22 mars 2019

Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 16 avril 2019

Le jeudi vingt-huit mars deux mille dix-neuf, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des fêtes (ex salle des loisirs), sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (82) Alain Arial, Marie-Bernadette Audouin, Philippe Bacle, Claire Baubry, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Marc Biélin, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Gilles Blanchard, Dominique Bochereau, Jérôme Boidron, Sylvie Boissinot, Catherine Brin, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Mathieu Chevalier, Cyrille Chiron, Rita Chiron, Eric Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Maryse Coutolleau, Jacques Deveau, Pierre Devêche, Christelle Dupuis, Alain Essolito, Jean-Marie Frouin, Philippe Gaborieau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfault, Thomas Goba, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Rebecca Graveleau, Florence Grimaud, Yohan Guédon, Philippe Guicheteau, Sabrina Guimbretière, Muriel Harrault, Rachel Hérault, Didier Huchon, Christophe Huet, Serge Hulin, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Hervé Launeau, Nathalie Leroux, Marie-Annette Lévêque, Paul Manceau, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Allain Merlaud, Michel Merle, Marielle Michenaud, Chantal Moreau, Jean-Michel Pasquier, Nadia Pellerin, Alain Pensivy, Géraldine Piétin, Dominique Pohu, Marie-Line Poiron, Florence Poupin, Jacky Quesnel, Bérangère Ripoché, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Sylvain Rousteau, Jacques Roy, Denis Sourice, Murielle Suzenet, Jean-Michel Taillé, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispoils, Gérard Vibert, Denis Vincent, Isabel Volant,.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (56) Laurence Adrien-Bigeon, Véronique Antunes-Baptista, Isabelle Bouron, Jean-Luc Brégeon, Emmanuel Bretau, Solène Burgos, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, André Chouteau, Sandrine Clément, Etienne Coutolleau, Thierry Défontaine, Thierry Derzon, Emilie Douillard, Anthony Drouet, Franck Dugas, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Valérie Fouquet, Soizic Frouin, Julie Gaboriau, Cassandra Gaborit, Nathalie Griffon, Hervé Griffon, Aurélie Groiseleau, Nathalie Grolleau, Loïc Humeau, Hélène Landron, André Léauté, Sandrine Lebon, Matthieu Leray, Béatrice Lucas, Béatrice Mallard, Véronique Marin, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Geneviève Morillon, Anthony Morin, Virginie Neau, Lydie Papin, Marie-Pierre Pérez, Freddy Radigois, Marie-Odile Ransou, Aurélie Raulais, Michel Ripoché, Lydie Rouxel, Geordie Siret, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Suteau, Corinne Texier, Marie Viaud, Marc Vigner, Laurent Vigner, Sophie Vrain.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (13)

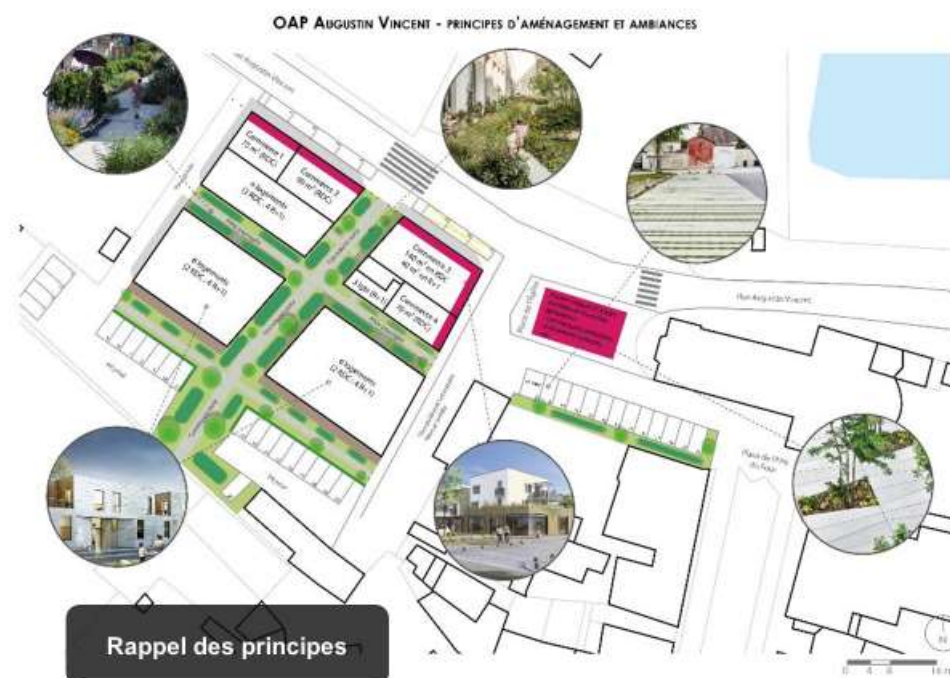
Absents	Délégation de vote à
Magali Beillevaire	Jean-Luc Tilleau
Georges Brunetière	Franck Gaddi
Rémy Clochard	Chantal Gourdon
Cécile Fleurance	Christophe Caillaud
Jean-René Fonteneau	Sabrina Guimbretière
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Nicole Guinaudeau	Claudine Gossart
Andrée Huchon	Michel Merle
Joël Landreau	Roland Gerfault
Joël Praud	Christian Rousselot
Christelle Raveleau	Catherine Brin
Julie Ripoché	Hervé Launeau
Jessica Vilhem	Colette Landreau

Secrétaire de séance : Alain Essolito

PREAMBULE

Validation de principe du projet sur l'OAP Augustin Vincent à St André de la Marche

Jean-Louis Martin, adjoint au maire chargé de l'Aménagement et de l'Urbanisme, indique que l'Opération d'Aménagement Programmé Augustin Vincent à Saint André représente un ensemble d'habitat avec une coulée verte qui relie le poumon vert de St André et le parc privé de son centre-bourg. On prévoit également des aménagements paysagers à l'intérieur de cet îlot pour que malgré une densité importante, il fasse bon vivre sur ce quartier. On aura un linéaire de services ou commerciaux le long de la rue Augustin Vincent, là où seront amenés demain ou après-demain les flux de la route nationale 249 qui irrigueront le centre de St André. L'aménageur propose les plans suivants :



St-André – projet Augustin Vincent

SÈVREMOINE
DEVELOPPEMENT



St-André – projet Augustin Vincent



Perspective – Vue depuis le cimetière
mars 2019

Richard Cesbron rend compte d'un entretien récent avec le docteur José Ménigault, qui fait suite à une première rencontre en novembre dernier. Il avait été présenté au docteur Ménigault l'intention de développer des cellules sur cet espace. Le docteur Ménigault y était favorable mais avec le souhait qu'on lui présente un aménagement qui a été dessiné par un architecte. Le docteur Ménigault est d'accord pour intégrer l'équipement et démarrer ses consultations dès le déménagement. Des ajustements sont nécessaires. Une nouvelle rencontre est prévue prochainement avec un nouveau dessin. M. Ménigault souhaite un local de stockage et qu'on prévoise sa succession. Les conditions de location lui ont aussi été présentées.

Jean-Louis Martin poursuit en expliquant que la deuxième cellule de service serait occupée par l'ostéopathe qui est actuellement à St André. L'ostéopathe a validé avec l'architecte l'aménagement intérieur de ses locaux : bureaux de consultation, salle d'attente, sanitaires et coin cuisine rangement.

Marie-Isabelle Troispoils rappelle que le docteur Ménigault avait demandé un second cabinet.

Richard Cesbron répond qu'effectivement le docteur Ménigault pense à sa succession, en imaginant qu'il serait difficile de le remplacer avec un seul praticien.

Jean-Louis Martin rappelle que le schéma de santé validé par Sèvremoine ne prenait pas en compte un pôle santé créé à St André, mais par contre à St Macaire.

Une cellule de 63 m² est également prévue pour le boulanger voisin, M. Ouvrard, pour en faire un point de vente de pain et de pâtisserie. M. Ouvrard s'est engagé à donner une réponse d'ici la fin du mois. Si le boulanger décline l'offre de venir s'installer en centre-bourg, on pourra disposer cette cellule en espace de réserve, pour le médecin actuel et l'agrandissement de la salle d'attente, sans obérer cependant l'implantation d'un second médecin.

Marie-Isabelle Troispoils demande s'il y aura possibilité de construire une autre boulangerie ?

Jean-Louis Marin répond par l'affirmative, le jour où un boulanger voudrait s'installer.

Marie-Isabelle Troispoils ne souhaite pas que les aménagements actuels dissuadent un nouveau boulanger de s'installer.

Jean-Louis Martin précise qu'on n'a pas aujourd'hui ce porteur de projet. Il serait déraisonnable de commencer à construire une boulangerie qui resterait vide peut-être pendant des années, de se priver d'un point de vente de pain sur le site, parce que potentiellement un nouveau boulanger peut arriver. On ne peut pas gagner à tous les coups, il faut faire des choix. C'est celui de Sèvremoine aujourd'hui.

Des échanges de parcelles sont à prévoir avec le promoteur. L'aménagement intérieur des cellules est à la charge de Sèvremoine.

Pierre Devêche juge un peu banale la qualité de l'architecture du nouveau bâtiment envisagé. Ne pourrait-on pas utiliser des matériaux plus spécifiques ?

Jean-Louis Martin répond que cet avis est personnel. D'ailleurs, on constate qu'une maison voisine s'intègre beaucoup moins dans le paysage que ce qui est envisagé de construire.

Denis Sourice informe que les plans ont été présentés au conseil communal de Saint André, qui les a validés dans l'ensemble. Néanmoins, le conseil communal a souhaité que les propriétaires riverains soient entendus, dont certains au plus vite.

Jean-Louis Martin précise qu'il a été convenu avec l'investisseur qu'une réunion serait effectivement organisée, avec les riverains et les propriétaires alentours. Il est d'ailleurs de l'intérêt du promoteur de se prémunir de tout conflit juridique.

Côté architectural, selon Denis Sourice, un rappel peut être fait avec la rénovation du centre social, par exemple par l'utilisation du bois. Ceci dans une cohérence d'ensemble.

Jean-Louis Martin informe que l'architecte a son cabinet sur le territoire, il s'agit de M. Baumann de Saint Germain.

Denis Sourice rappelle que sur le site était construite une ancienne usine, à l'architecture déjà impressionnante.

Selon Paul Clémenceau, l'aménagement envisagé ferme le parking sur l'impasse des Aires, où se trouvent de vieilles maisons, des jardins, des garages dont la commune est propriétaire. En vue d'aménagements possibles ultérieurement, il n'est peut-être pas opportun de fermer définitivement ce passage.

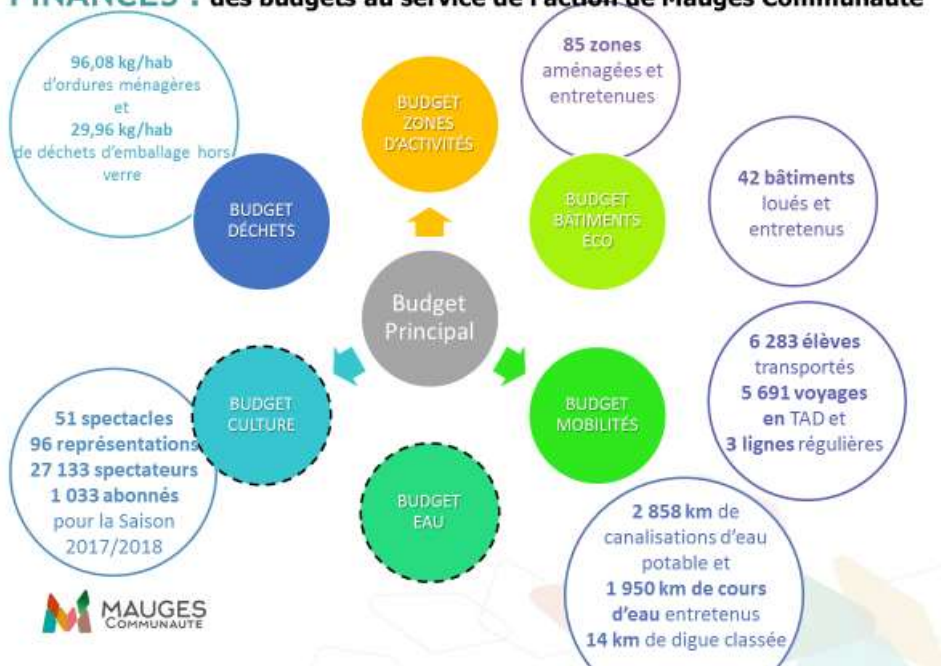
Jean-Louis Martin répond qu'il existe une solution qui a été prise en compte dans la réflexion de l'architecte et de l'urbaniste.

Jean-Louis Martin souhaite que le conseil municipal s'exprime à mains levées sur ce projet. Tous les conseillers municipaux se prononcent pour le projet, moins une abstention, celle de Jean-Michel Taillé.

Flash M



FINANCES : des budgets au service de l'action de Mauges Communauté



Des priorités stratégiques 2019

- **Accompagner le dynamisme économique**
 - ✓ Programmes d'extension et d'aménagement 5 666 500 €
 - ✓ Couverture du déficit reporté du budget annexe ZAE 9 631 215 €
 - = Avance du budget principal 16 257 715 €
- **Investir dans la transition énergétique** 1 650 000 €
 - ✓ Investissement dans les EnR
- **Rationaliser et mettre aux normes les déchèteries** 1 500 000 €
 - ✓ Réhabiliter les sites de Melay et Saint-Pierre-Montlimart
 - ✓ Études pour les sites de Jallais et Saint-Germain-sur-Moine
- **Développer les mobilités**
 - ✓ Assurer l'adaptation de l'offre aux besoins des usagers (TAD)
 - ✓ Montée en puissance du scolaire
 - ✓ Plan de développement des « mobilités » 100 000 €
 - = Subvention du budget principal 1 424 700 €

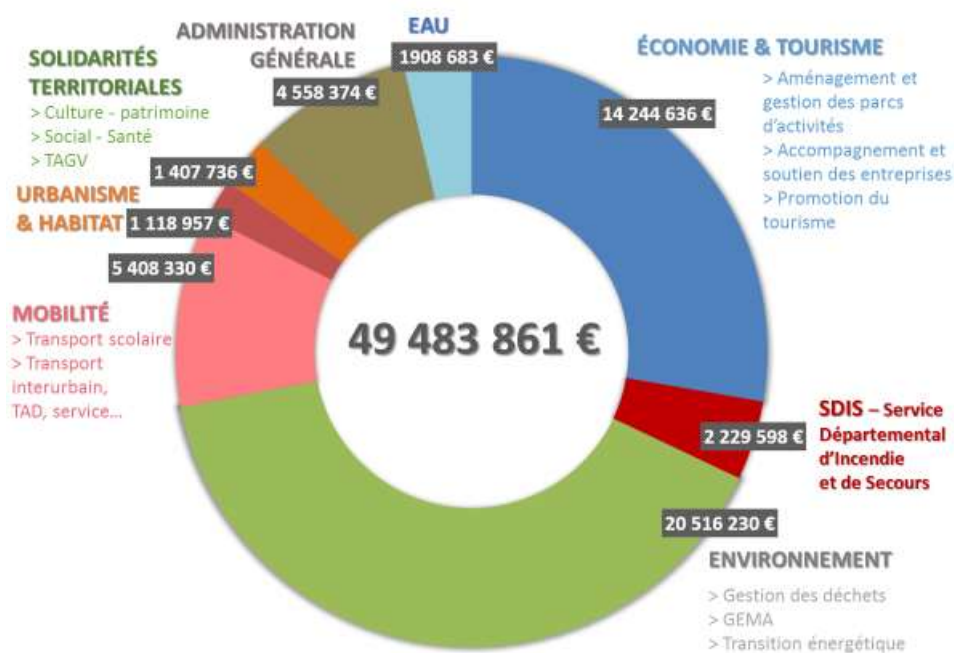
- **Assurer l'offre culturelle**
= Subvention du budget principal 477 000 €
- **Développement de la politique de l'eau**
 - ✓ Prévention des inondations 300 000 €
 - ✓ Sécurisation de l'alimentation du réseau eau potable 1 030 000 €
- **Mise en œuvre de la politique de l'habitat**
 - ✓ Programme Locale de l'Habitat 350 000 €

projet de **budget 2019** fait ressortir un **excédent de 3 100 000 €**

- > **Une provision pour le financement des investissements à venir (transition énergétique, protection contre les inondations...)**

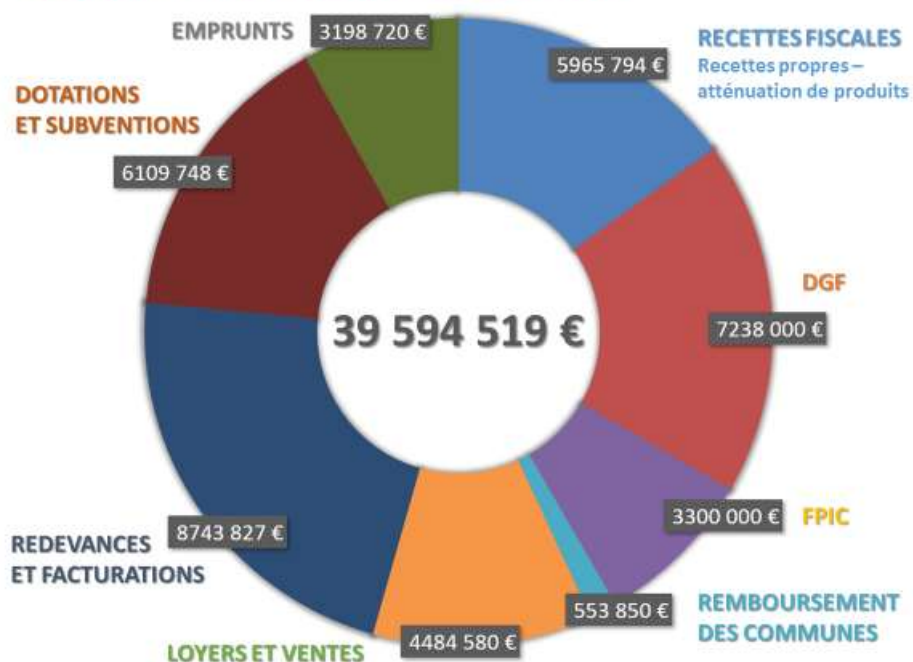


Dépenses réelles du budget primitif 2019



1.10 | RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2019

5 | FLASH



Subventions 2019 aux personnes morales de droit privé

6 | FLASH

DÉSIGNATIONS	MONTANTS VERSÉS EN 2018	MONTANTS 2019
Mission Locale du Choletais	149 000 €	149 000 €
Forma.Clé	43 662 €	55 000 € + 10 000 € de subvention exceptionnelle, soit au total 65 000 €
NovaChild	15 000 €	7 500 €
MCTE	10 000 €	10 000 €
Initiative Anjou	17 000 €	17 000 €
Angers Technopole	17 000 €	17 000 €
APREEC	- €	1 500 €
SOLIHA	3 000 €	3 000 €
ADIL	12 063 €	12 063 €
BVS	3 250 €	3 250 €
Entente des Mauges	14 000 € + 4 000 €	14 000 €
CPIE Loire Anjou	138 000 €	138 000 € + 6 000 € (action sur la requalification environnementale des zones d'activités économiques) = 144 000 €
Mission Bocage	- €	4 000 €
FESTI élevage de Maine-et-Loire	3 000 €	4 000 €
La Petite Angevine	3 000 €	3 000 €
TOTAL	431 975 €	454 313 €

Monsieur le maire indique qu'une attention particulière a été portée à Forma.Clé, pour répondre à un nouveau contexte dans le domaine de la formation et dans les relations de Forma Clé avec la région des Pays de la Loire. Mauges Communauté a pris la décision de soutenir Forma Clé, pour atteindre l'équilibre, ce qui n'est pas simple. On veut soutenir l'inclusion numérique, combattre l'illectronisme. Avec l'accélération des usages numériques, de la dématérialisation, on a un public, soit à titre privé, soit à titre professionnel, qui est en difficultés. Il faut l'accompagner pour lui rendre l'accès à l'emploi.

| **Approbation de la convention de partenariat avec le Comité départemental de la prévention routière de Maine-et-Loire.**

| **Approbation de la réalisation d'un plan de mobilités territorial « cap sur les mobilités à horizon 2030 »**

Contexte :

- > La mobilité est une **compétence nouvelle** pour Mauges Communauté :
 - 1^{er} janvier 2016 **création de Mauges Communauté**
 - 1^{er} janvier 2017 prise de compétence, Mauges Communauté devient **AOM**
« Autorité Organisatrice de la Mobilité »
- > Des enjeux sociaux, environnementaux et économiques forts.
- > Un réseau de services de mobilités à développer et à calibrer.

Mauges Communauté doit relever le défis d'un territoire en ville éclatée et de sa relation aux territoires voisins (intermodalité) !



Monsieur le maire explique que les élus des Mauges ont souhaité délibérément porter la compétence Mobilités, compétence incontournable pour l'aménagement du territoire et l'équilibre entre les communes, pour favoriser l'accès soit aux services publics, soit à l'emploi. Sous l'impulsion d'Isabel Volant, Mauges Communauté s'est attachée à créer le service de toute pièce. Il a fallu reprendre l'ensemble des contrats de transport scolaire existants, gérés par le département. La rentrée scolaire a été une réussite, avec 6 300 enfants transportés par Mooj, même si quelques difficultés logistiques ordinaires existent. Il est souhaitable de passer à la vitesse supérieure, traduire sur le territoire les intentions exprimées par les élus, plus spécifiques aux mobilités dans les territoires ruraux. Il n'est pas question de faire circuler des cars de 60 places, avec des lignes régulières qui traversent les Mauges. On serait alors sûr de l'échec, les cars seraient vides et coûteraient très cher. Il s'agit d'inventer des solutions complémentaires pour répondre à toutes les problématiques de transport sur le territoire des Mauges : transport solidaire, transport scolaire, transport à la demande, voire certaines lignes régulières sur une partie du territoire. Mais on devra attendre la fin des engagements des différents contrats. Ce n'est qu'au-delà de cette échéance qu'on pourra traduire une nouvelle organisation des services sur le territoire. Certes, en raison des élections municipales de 2020, certaines équipes ne pourront pas achever le travail commencé.

Objectifs :

- **Phase 1 : Etablir un diagnostic global des mobilités** sur le territoire de Mauges Communauté au regard des dimensions internes et externes.

→ Identifier les enjeux que doit relever Mauges Communauté à court, moyen et long terme.

Publics cibles :

- Scolaires
- Grand public
- Domicile-travail (entreprises, salariés)

- **Phase 2 : Construire une stratégie** à horizon 2030

- Plan d'actions
- Moyens à mettre en œuvre
- Calendrier



Il convient de déterminer le travail à mener avec les entreprises. Il existe des solutions au cœur des Mauges mais il faut les généraliser. On est presque au plein emploi dans les Mauges. Les entreprises ont des difficultés à trouver de la main-d'œuvre. Offrir des solutions de mobilité peut être une réponse à ce manque de main d'œuvre.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

| **Cession d'1 terrain de 3 724 m² à ALISE - ZA du Tranchet / La Pommeraye – 37 240 € HT.**

| **Cession d'1 terrain de 1 726 m² à Bruno TERRIEN – ZA de la Pierre Blanche / Jallais – 17 260 € HT.**

- | **Attribution d'une subvention de 702,33 € à l'Association Familles rurales de Saint-André-de-la Marche**, pour l'acquisition de **2 broyeurs électriques**.
- | **Attribution d'une subvention de 2 645 € pour le projet de création d'un circuit de couches lavables, écologiques et durables « Couds de cœur » à Chemillé.**
- | **Conclusion avec la Société Nordex France et Atout Vent d'un accord de partenariat en vue du co-développement d'un parc éolien sur la Zone du Bouchet à Chemillé.**

- | **Charte d'engagement entre les associations et Mauges Communauté dans le cadre de l'organisation de l'évènement Soli'Mauges le 19 mai 2019.**
- | **Forum du numérique pour les seniors (novembre et décembre 2019) = demande de financement auprès de la Conférence des financeurs.**
- | **Convention de coopération et de partenariat « logement-hébergement-santé mentale » avec l'ARS.**
- | **Adhésion au Gérontopôle – Coût = 3 000 €.**
- | **Mise à disposition du service ingénierie du département en vue d'établir un diagnostic relatif au recrutement de professionnels du secteur sanitaire, du secteur médico-social et du secteur social.**
- | **Convention cadre de partenariat : création d'une coopération personnes âgées / personnes handicapées sur le territoire de Chemillé-en-Anjou.**

Procès-verbal de la séance de conseil municipal du 18 décembre 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018.

DELIBERATIONS

1. Culture

DELIB-2019-045

Composition du jury de concours de la Médiathèque Moine

(Délibération présentée par Julien Chambaraud)

Dans le cadre de la procédure du concours d'architecture qui va être lancé pour l'opération de construction de la médiathèque Moine et des 6 logements sociaux associés dans la ZAC des Bottiers à St Germain sur Moine, il convient de désigner les membres qui composeront le jury du concours. A ce titre, les désignations ci-après sont proposées :

Collège des représentants de la maîtrise d'ouvrage (4 membres) :

- le maire de la commune nouvelle de Sèvremoine (président du jury de concours)
- le conseiller délégué à la lecture publique de Sèvremoine
- l'adjoint à l'urbanisme de Sèvremoine
- le conseiller délégué aux bâtiments du secteur ouest de Sèvremoine

Collège des membres ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats (4 membres) :

- un architecte conseil de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire
- 3 architectes de l'ordre des architectes

Collège des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (4 membres) :

- 2 représentants de Sèvre Loire Habitat, Office Public de l'Habitat du Choletais
- La conseillère livre et lecture publique de la DRAC des Pays de la Loire
- Le maire-délégué de St Germain sur Moine

Au titre de leur participation au jury, il est proposé d'allouer aux architectes une indemnité forfaitaire, couvrant y compris leurs frais de déplacement, de 500 € TTC par jour, ce montant étant divisible à la demi-journée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
92	75	8	9

APPROUVE la composition du jury de concours et le montant de l'indemnité allouée aux architectes de l'ordre des architectes constituant le jury.

2. Administration générale

Retrait de Virginie Neau de la commission Bâtiments

Virginie Neau a souhaité démissionner de la commission Bâtiments.

Le conseil municipal prend acte de cette démission, sans pourvoir à son remplacement.

3. Ressources humaines

Crèche Familiale L'Abord'Age

Monsieur le maire précise que sur ce type de sujet, l'avis du comité technique est nécessaire. Cette instance s'est réunie ce matin et les représentants du personnel ont émis un avis défavorable à la proposition faite.

De ce fait, le sujet ne peut être présenté au conseil municipal et est donc retiré de l'ordre du jour.

Afin que le point puisse être soumis au conseil municipal lors de sa prochaine séance, une nouvelle réunion du comité technique sera programmée.

La rencontre programmée avec les agents de la crèche familiale pour évoquer avec elles leur avenir et les modalités d'accompagnement de la collectivité est annulée et sera replanifiée dans un mois.

DELIB-2019-046

Autorisation de recours au service civique et demande d'agrément pour un accueil au service Culture

(Délibération présentée par Claire Baubry)

L'engagement de service civique créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique est destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

La durée hebdomadaire de la mission doit être en moyenne d'au moins 24 heures par semaine.

Cet engagement s'inscrit dans le code du service national et non dans le code du travail puisqu'il ne s'agit en effet pas d'un recrutement au sens professionnel du terme.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire via l'Agence de Services et de Paiement (ASP), ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale du volontaire engagé. Elle est calculée au regard de la rémunération annuelle afférente à l'indice 100.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts par le versement d'une indemnité complémentaire dont le montant est prévu par l'article R121-25 du code du service national (à titre d'information équivalent à 107,68€ au 1^{er} janvier 2018).

L'indemnité de service civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement, prestations servies par la CAF.

Le recours au service civique nécessite un agrément, délivré pour 3 ans de date à date par le service instructeur compétent, au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. En effet, pour chaque mission identifiée, un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le service Culture de la Direction des services à la population a fait connaître son souhait d'accueillir un volontaire en service civique après l'été 2019 sur une mission d'accompagnement des publics empêchés et de gestion des réseaux sociaux. La fiche mission est jointe en annexe de cette présentation.

Considérant la volonté de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble et considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires,

Claire Baubry précise que ce service civique servira pour faire connaître ce qui est proposé pour le musée des Métiers de la Chaussure et la maison du mineur et des énergies. On met en place des actions de médiation. On apporte un soutien pour les visites, à travers des outils numériques. On aidera également les publics empêchés, c'est-à-dire les personnes handicapées, très âgées ou qui ne peuvent pas se déplacer.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
94	80	7	7

DONNE son accord de principe sur la mise en place du service civique au sein du service Culture de la Direction des services à la population.

AUTORISE monsieur le maire à demander l'agrément nécessaire auprès du service instructeur compétent.

S'ENGAGE à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil du ou des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

AUTORISE monsieur le maire à signer tout acte, convention et contrat afférent au service civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

AUTORISE monsieur le maire à ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget principal pour le versement de l'indemnité complémentaire mensuelle pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

DELIB-2019-047

Modifications de temps de travail d'un agent d'accueil au service Proximités

Afin de régulariser la situation d'un agent d'accueil au service Proximités assurant des permanences à l'Agence postale communale de Tillières rémunérées en heures complémentaires jusqu'à présent, il convient de passer son poste sur le grade d'adjoint administratif territorial de 19,28/35ème à 23,5/35ème.

Les membres du comité technique ont émis un avis favorable à cette modification du temps de travail.

Une conseillère municipale explique qu'un temps partiel ne pourrait être inférieur à 24 heures par semaine dans le privé.

Monsieur le maire ne pense pas que cette mesure s'applique dans la fonction publique territoriale. D'ailleurs l'agent ne travaillait déjà que 19 heures par semaine. De plus, l'agent est d'accord avec son nouvel horaire de travail.

Geneviève Gaillard confirme cette interprétation, concernant la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
93	88	2	3

AVALISE cette transformation de poste d'agent d'accueil et APC (agence postale communale).

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal applicable au 1er avril 2019, tel qu'annexé à la présente délibération.

DELIB-2019-048

Plan de formation 2019-2020 au profit des agents de Sèvremoine et de son CCAS

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan de formation présenté pour avis au comité technique.

Le plan de formation transitoire voté en 2018 a permis de répondre aux besoins urgents de la commune. Aujourd'hui, grâce à l'élaboration du règlement de formation et à la structuration des équipes, la collectivité est davantage en capacité de se projeter sur les besoins en formation à venir sur les années 2019 et 2020, prioritairement de façon collective.

Le plan annexé à la présente délibération est structuré autour de trois axes précisant les objectifs à atteindre pour répondre aux nécessités de développement de compétences des agents :

1. Acquisition ou renforcement des compétences des agents

- Faciliter et garantir l'assimilation des connaissances de base
- Maintenir et développer l'utilisation des outils numériques
- Développer les compétences métiers des agents sur leur poste
- Accompagner les agents en recherche d'évolution professionnelle

2. Hygiène sécurité et conditions de travail

- Acquérir les titres et certificats d'habilitation nécessaires à l'exercice des fonctions
- Connaître la réglementation en matière de sécurité
- Prévenir les risques professionnels

3. Mise en place d'une culture commune de l'encadrement

- Accompagner la prise de poste des nouveaux agents en situation d'encadrement
- Accroître les compétences d'encadrement et d'animation de groupe en dotant les responsables d'outils et de conseils.

Le plan de formation est aussi un outil prévisionnel permettant d'établir le budget formation pour l'année 2019 et prévoir celui de 2020.

Le plan de formation n'est bien sûr pas exhaustif. Les éventuelles demandes de formation individuelles non prévues initialement au plan pourront être étudiées avec les chefs de service et les Directeurs. Ce plan devra évoluer en fonction du contexte de la collectivité mais aussi de l'actualité réglementaire. Par ailleurs, les entretiens professionnels prévus à l'automne permettront d'ajuster ce plan et les prévisions de jours de formation mentionnés en annexe pour l'année 2020 seront abondées au regard des besoins identifiés pendant ces entretiens individuels.

Monsieur le maire précise qu'en 2018 2 576 heures de formation ont été dispensées, soit 368 jours, 11,69 heures par an et par agent. Certaines formations entrent dans le cadre normal des missions, d'autres sont des mises à niveau, compte tenu de la nouvelle organisation de Sèvremoine et de ses nouveaux services. D'autres agents qui ont pris des responsabilités au sein de la collectivité sont accompagnés par des formations spécifiques. En 2018, 95 120 € ont été investis dans la formation des agents de Sèvremoine, 16 041 € pour ceux dépendant du C.C.A.S.. 80 000 € sont inscrits au budget primitif 2019 pour les formations, 60 000 € en 2020, soit 1,50 % de la masse salariale. Ces formations sont dispensées en grande partie par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, sur catalogue. Le plan de formation a été approuvé ce jour par le comité technique. L'accent a été mis sur les formations palliant à l'illettrisme et l'illectronisme. On accompagne également les agents en recherche d'évolution professionnelle, Sèvremoine pouvant désormais ouvrir aux agents cette perspective. On peut ainsi répondre aux métiers de demain.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la saisine du Comité technique en date du 28 mars 2019

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
94	88	1	5

APPROUVE le plan de formation 2019-2020 tel qu'annexé à la présente délibération et tel qu'il a été présenté aux membres du comité technique le 28 mars 2019.

AUTORISE monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération en signant les conventions de formation.

DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au chapitre 011 du budget principal de la Commune.

4. Finances

DELIB-2019-049

Subvention 2019 : déblocage provision Alfred Diban

L'association Alfred Diban soutient les structures des Sœurs de Sainte Marie de Torfou au Burkina Faso, au Bénin et au Tchad. L'association participe à la construction d'un collège dans le quartier de Kilwin-Marcoussi, banlieue nord de Ouagadougou au Burkina Faso. Ce collège permettra à tous les élèves du quartier scolarisés dans les écoles primaires de poursuivre leur scolarité sur place. La demande initiale de subvention est de 5 000 € au titre de l'année 2019. Après avis de la commission action sociale, il est proposé d'octroyer 3 000 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	89	1	5

AUTORISE le versement de la subvention à hauteur de 3 000 € à l'association Alfred Diban au titre de l'année 2019.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget.

DELIB-2019-050

Subvention 2018 : modification convention Familles Rurales Le Longeron

Dans le cadre du soutien aux associations de parents d'élèves, la commune de Sèvremoine s'engage à soutenir financièrement ou par des aides indirectes l'association Familles Rurales-Longeron chargée du périscolaire de la commune déléguée du Longeron.

Par délibération du 29 mars 2018, le conseil municipal a voté une subvention de 32 900€ à Familles Rurales-Longeron. Sur ces 32 900€ de subvention, Sèvremoine a versé courant 2018 21 385€ d'acomptes. Tenant compte de la délibération du 29 mars 2018 et de l'acomptes versé, restent donc théoriquement à verser à l'association 11 515 €.

Au vu du bilan 2018 de la gestion du service dont elle a la charge, l'association Familles Rurales-Longeron a besoin non plus d'une subvention de 32 900€ mais de 28 385 €, soit une différence de - 4 515 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
93	89	0	4

APPROUVE l'avenant à passer avec l'association Familles Rurales Le Longeron entérinant le montant définitif de la subvention, soit la somme totale de 28 385 €.

AUTORISE monsieur le maire à signer ledit avenant n°1 à la convention d'objectifs du 25 avril 2018.

AUTORISE le versement du solde de la subvention à hauteur de 7 000 €.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget.

DELIB-2019-051

Demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (D.E.T.R.) – Revitalisation du centre-bourg de St Macaire-en-Mauges (places Sainte-Marguerite, square Burkina Faso et rue Schweitzer)

Lors de sa réunion du 17 décembre 2018, la commission des élus de Maine-et-Loire pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a défini les catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la répartition 2019 des crédits de la D.E.T.R., ainsi que les fourchettes de taux correspondantes. Ainsi, entre autres, peuvent être subventionnées par la D.E.T.R., entre 25 et 35 % du montant des travaux, les opérations de revitalisation de centre-bourgs.

La circulaire préfectorale du 21 décembre 2018 relative à la D.E.T.R. indiquait que la commune de Sèvremoine n'était pas éligible à la D.E.T.R. pour 2019. Cependant, des modifications du Code Général des Collectivités Territoriales ont été apportées par la loi de Finances du 28 décembre 2018, pour 2019 permettant notamment à la commune de Sèvremoine d'être éligible à la D.E.T.R. pour 2019.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement de Sèvremoine prévoit une opération de revitalisation du centre-bourg de St Macaire-en-Mauges (voirie, sécurisation, signalisation, eaux pluviales et usées, mobilier urbain, espaces verts,) en vue de :

- rendre le centre-ville accueillant et accessible à tous,
- enrichir le secteur de places de stationnement
- créer des espaces de partage intégrant le piéton, les cyclos et la voiture,
- sécuriser les accès aux services, commerces et établissements scolaires,

Le coût estimatif de l'opération qui s'élève à la somme de **808 374 euros, hors taxes**,

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	H T	RECETTES	Montants
Maîtrise d'œuvre : LIGEIS	22 300 €	Etat / Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (35 %)	282 931 €
Travaux préparatoires	137 631 €	Autofinancement communal	525 443 €
Voirie	383 508 €		
Signalisation	59 195 €		
Eaux pluviales	63 957 €		
Eaux usées	5 684 €		
Mobilier urbain,	30 120 €		
écran dynamique	20 000 €		
Espaces verts	36 335 €		
Plantation de 185 arbres	9 250 €		
Dossier d'ouvrages exécutés	1 900 €		
Divers / imprévus / révisions 5 %	38 494 €		
TOTAL	808 374 €	TOTAL	808 374 €

Monsieur le maire informe que Sèvremoine n'était plus légalement éligible à la DETR, mais un amendement voté à la fin de l'année 2018 permet désormais à des territoires respectant certains critères de densité (les territoires ruraux) de pouvoir prétendre à cette subvention de l'Etat. On ne tient plus compte de la seule population, mais également de sa densité. Même si Sèvremoine est peuplé de 25 000 habitants, le territoire n'a pas changé. On a été informé très tardivement de cette éligibilité nouvelle.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2331-6 4° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
94	89	0	5

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet et au plan de financement précisé ci-dessus.

AUTORISE monsieur le maire à solliciter la subvention D.E.T.R. 2019, dans le cadre de l'aménagement, l'environnement et le cadre de vie, pour l'aménagement du centre-bourg de St Macaire-en-Mauges (place Sainte-Marguerite, square Burkina Faso et rue Schweitzer).

ENGAGE la commune nouvelle Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues pour son financement.

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Infrastructures

DELIB-2019-052

Fonds de concours au S.I.E.M.-L. : extension de l'éclairage public et télécom

(Délibération présentée par Paul Manceau)

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des travaux relatifs à des extensions du réseau d'éclairage public.

Pour ce type de prestation le SIEML participe à hauteur de 25%

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-18-41-01	TORFOU	Extension EP halte ferroviaire Torfou - Le Longeron - Tiffauges (zone parking)	41 369,22 €	75%	31 026,92 €
301-18-47-01	TORFOU	Extension EP halte ferroviaire Torfou - Le Longeron - Tiffauges (côté giratoire Colonne)	12 584,95 €	75%	9 438,71 €
301-18-40	ST GERMAIN SUR MOINE	Création d'une armoire d'éclairage du terrain de foot suite démolition local buvette	8 384,30 €	75%	6 288,23 €
301-18-43-01	ST MACAIRE EN MAUGES	Reprise de l'intégralité de l'éclairage place Ste Marguerite en lien avec les travaux de voirie	75 746,00 €	75%	56 809,50 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, relatif aux fonds de concours versés par les communes à des syndicats intercommunaux,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
94	90	1	3

ACCEPTE de verser les montants de fonds de concours au S.I.E.M.-L. au titre des prestations à réaliser sur le réseau d'éclairage public, tels que présentés ci-dessus pour les opérations d'extension.

DELIB-2019-053

Fonds de concours au S.I.E.M.-L. : effacement de l'éclairage public et télécom

(Délibération présentée par Paul Manceau)

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des travaux relatifs à des effacements des réseaux électriques et de télécommunications.

Pour ce type de prestation le SIEML participe à hauteur de 0% à 100%

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-18-35-01	TORFOU	EFFACEMENT 2019	Sécurisation hameau Vallée - renforcement réseau BT	166 572,96 €	0%	- €
301-18-35-02	TORFOU	EFFACEMENT 2019	Sécurisation hameau Vallée - effacement Télécom	55 006,39 €	100%	55 006,39 €
301-18-35-03	TORFOU	EFFACEMENT 2019	Sécurisation hameau Vallée - effacement EP	40 542,95 €	50%	20 271,48 €
301-18-35-04	G. ADMINISTRATION GENERALE TORFOU	E10.3 Réunions élus EFFACEMENT 2019	Conseil Municipal 2019 conformité 20190328-V3.docx	128,76 €	50%	64,38 €

75 342,25 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, relatif aux fonds de concours versés par les communes à des syndicats intercommunaux,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
94	89	2	3

ACCEPTE de verser les montants de fonds de concours au S.I.E.M.-L. au titre des prestations à réaliser sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunications, tels que présentés ci-dessus pour les opérations d'effacement.

DELIB-2019-054

Conventions particulières relatives à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques sur la commune déléguée de Tillières rues du Commerce, du Pont Neuf, de la Poste et de l'église (opération n°301.17.33) et sur la commune déléguée de Torfou rue du Vieux Pont / Chemin du Raidillon (opération n° 301-18-02)

(Délibération présentée par Paul Manceau)

Une convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques sur la commune déléguée de Tillières rues du Commerce, du Pont Neuf, de la Poste et de l'église (opération n° 301-17-33) a été préparée.

Sur cette opération le montant et la nature des opérations ont déjà fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 30/08/2018. Les travaux sont prévus de commencer début avril 2019.

Cette convention ORANGE/S.I.E.M.-L. et commune de Sèvremoine a pour objet la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE, établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Le S.I.E.M.-L. est le maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, ainsi que de la pose des installations de communications électroniques dans cette tranchée. ORANGE crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux. ORANGE assure la maîtrise d'ouvrage du câblage.

Les installations de communications électroniques (fourreaux et chambres) sont la propriété de Sèvremoine, qui en assume l'exploitation et la maintenance. Les câbles et éléments strictement nécessaires à leur raccordement sont la propriété de ORANGE qui à ce titre en assume l'exploitation et la maintenance.

ORANGE réalise l'esquisse de travaux, la validation de l'étude, la réception des installations de communications électroniques, le câblage et la dépose du réseau aérien, pour un montant total hors taxe de 14 765.12 € HT.

Le S.I.E.M.-L. se charge de l'étude, de la tranchée et de la pose des installations avec fourniture des matériels pour un montant total de 32 572.83 € HT soit 39 087.40 € TTC, intégralement répercuté à Sèvremoine.

De même, une autre opération à Torfou, rue du Vieux Pont et chemin du Raidillon a déjà fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 30/08/2018. Les travaux sont en cours.

Une convention ORANGE/S.I.E.M.-L. et commune de Sèvremoine a été préparée pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE, établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Le S.I.E.M.-L. est le maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, ainsi que de la pose des installations de communications électroniques dans cette tranchée. ORANGE crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux. ORANGE assure la maîtrise d'ouvrage du câblage.

Les installations de communications électroniques (fourreaux et chambres) sont la propriété de Sèvremoine, qui en assume l'exploitation et la maintenance. Les câbles et éléments strictement nécessaires à leur raccordement sont la propriété de ORANGE qui à ce titre en assume l'exploitation et la maintenance.

ORANGE réalise l'esquisse de travaux, la validation de l'étude, la réception des installations de communications électroniques, le câblage et la dépose du réseau aérien, pour un montant total hors taxe de 9 000.70 € HT.

Le S.I.E.M.-L. se charge de l'étude, de la tranchée et de la pose des installations avec fourniture des matériels pour un montant total de 9 237.70 € HT soit 11 085.24 € TTC, intégralement répercuté à Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques sur la commune de Sèvremoine, rues du Commerce, du Pont Neuf, de la Poste et de l'église à Tillières, correspondant à l'opération n°301.17.33,

Vu la convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques sur la commune de Sèvremoine, rue du Vieux Pont, chemin du Raidillon à Torfou, correspondant à l'opération n°301.18.32,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	91	1	3

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant Paul Manceau, adjoint au maire chargé des infrastructures, à signer les conventions tripartites ci-dessus, en ce sens.

6. Affaires patrimoniales

DELIB-2019-055

Montfaucon Montigné - création d'une nouvelle station d'épuration - Acquisition de biens

(Délibération présentée par Jean-Louis Martin)

Selon les orientations du zonage du Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine en cours d'élaboration, la capacité de la station d'épuration du secteur de Montfaucon-Montigné et Saint Germain sur Moine doit être augmentée afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de traitement des eaux usées.

Une nouvelle station de traitement doit donc être construite en raison des flux supplémentaires liés à l'urbanisation future des bourgs de Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine.

Pour ce nouvel équipement, il est envisagé de faire l'acquisition d'une partie des parcelles agricoles cadastrées 210A555p de 1027 m² et 210A556p de 12 911 m².

Ces biens d'une surface globale de 13 938 m² sont la propriété de Messieurs Jean-Charles et Hervé Birot.

Le prix d'acquisition serait de 3 €/m² net vendeur, soit un montant global de 41 814 €.

Une servitude sera établie pour permettre à l'exploitant agricole et aux propriétaires riverains de passer des animaux et du matériel agricole sur la parcelle cadastrée 210 A 555p. Des indemnités d'éviction seront versées à l'agriculteur exploitant.

L'acquéreur prend en charge les frais de géomètre et de notaire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	88	2	5

ACCEPTE l'acquisition à MM Jean-Charles et Hervé Birot des parcelles cadastrées 210A555p de 1027 m² et 210A556p de 12 911 m², au prix de 3 €/m², soit un montant global de 41 814 € (quarante-et-un mille huit cent quatorze euros).

PRECISE que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur, la commune de Sèvremoine.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis, Jean-Luc Bregeon, Colette Landreau, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, devant Hyacinthe Simon et Billy Poupelin, notaires associés, 90 rue Choletaise, Saint Macaire en Mauges, 49450 Sèvremoine.

DELIB-2019-056

Montfaucon Montigné - Acquisition de terrain pour la nouvelle station d'épuration

(Délibération présentée par Jean-Louis Martin)

Il est nécessaire de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée 210A n°557 de 1045 m², constituant l'accès à la future station d'épuration, située Chemin de Lurette, propriété de Messieurs Jean-Charles et Hervé Birot.

Cette parcelle constituant partiellement l'emplacement réservé n°8 de Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine en cours d'élaboration (création d'un cheminement piétons/cycles), le prix d'acquisition serait l'euro symbolique, la commune prenant en charge les frais de notaire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
90	86	1	3

ACCEPTE l'acquisition à Messieurs Jean-Charles et Hervé Birot de la parcelle cadastrée 210A n°557 de 1 045 m², au prix d'un euro. (1 €).

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, la commune de Sèvremoine.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis, Jean-Luc Bregeon, Colette Landreau, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié devant Hyacinthe Simon et Billy Poupelin, notaires associés, 90 rue Choletaise, Saint Macaire en Mauges, 49450 Sèvremoine.

DELIB-2019-057

Roussay - Convention Anjou Portage Foncier - Bilan de l'opération et cession à la commune des biens acquis par Alter Public

(Délibération présentée par Jean-Louis Martin)

Une convention opérationnelle visant à fixer les conditions d'intervention de la SPLA de l'Anjou dans le champ de l'action foncière a été signée le 22 avril 2015 entre le département de Maine-et-Loire, la SPLA

de l'Anjou (devenue Alter Public depuis une Assemblée Générale du 24 juin 2016), la communauté de communes Moine et Sèvre et 3 communes dont la commune historique de Roussay. Sur chacun de ces périmètres définis, Alter Public est autorisée à acquérir tous les biens fonciers et immobiliers.

La durée maximum du portage est de 5 ans, renouvelable une fois.

A la fin de l'opération, Alter Public demande le remboursement des frais engagés et des frais financiers, et prend une rémunération de 5% sur les acquisitions (montant des acquisitions, frais d'actes et de négociation) ainsi qu'une rémunération sur forfait annuel de 1 000 € par site.

Par le biais de ce dispositif, la SPLA de l'Anjou devenue Alter public, a acquis des biens sur la commune déléguée de Roussay : 3 actes notariés ont été signés pour l'acquisition de biens situés entre la rue de la Fontaine et la rue de la Croix.

La valeur "sans les frais" (net vendeur) étant inférieure à 180 000 €, l'avis de France Domaine n'est pas sollicité.



Anjou portage foncier
Commune de Sèvremoine

6503A Centre Bourg Roussay - Bilan au 31/12/2018 - annexe à la délibération du 28 mars 2019

	HT	TVA de 20 % sur frais (Refacturation des frais de TVA)	TTC
ACQUISITION DES BIENS	146 375,00	0	146 375,00
15-06020 COUTOLLEAU - DUPONT JUGAN LUQUIAU - Notaires associés	70 000,00		
17-12173 BONDU - SIMON POUPELIN	68 000,00		
17-12174 HERISSE - SIMON POUPELIN	8 375,00		
TOTAL DES FRAIS	25 293,23	5 068,65	30 351,88
Frais d'acte	13 251,33	2 650,27	15 901,60
15-06021 FRAIS ACTE CTS COUTOLLEAU / SPL DE L'ANJOU - DUPONT JUGAN LUQUIAU - Notaires associés	6 218,62		
18-13372 POUPELIN - FRAIS ACTE CONSORTS BONDU - SIMON POUPELIN	5 651,40		
18-13373 POUPELIN - FRAIS ACTE CONSORTS HERISSE - SIMON POUPELIN	1 383,31		
Impôts fonciers	1 938,37	-387,67	2 326,04
- CTS COUTOLLEAU REMB PART TAXE FONCIERE 2015 - DUPONT JUGAN LUQUIAU - Notaires associés	218,37		
16-06031 TP - TAXE FONCIERE 2016 - TRESOR PUBLIC	418,00		
17-11608 TP - TAXE FONCIERE 2017 - TRESOR PUBLIC	424,00		
17-12525 TP - FRAIS MAJORATION TAXE FONCIERE 2017 - TRESOR PUBLIC	42,00		
18-13000 TP - REMISE FRAIS MAJORATION TAXE FONCIERE 2017 - TRESOR PUBLIC	-42,00		
18-14771 TP TF 2018 - TRESOR PUBLIC	425,00		
18-15270 TP - TAXE HABITATION LGTS VACANTS	457,00		
Autres impôts et charges foncières	389,00	77,8	466,80
16-06057 AXA - ASS 24 RUE DE LA CROIX 14/06/16 - 31/05/17 - AXA - ROBINE GAIL - LE FINISTERE	188,00		
17-11542 AXA - ASS 24 RUE DE LA CROIX 14/06/17 - 31/05/18 - AXA - ROBINE GAIL - LE FINISTERE	201,00		
Autres frais	5 571,37	1 114,27	6 685,64
ETABLISSEMENT DOCUMENTS ARPENTAGE PR DIVISION PARCELLE - CHRISTIAENS JEANNEAU RIGAudeau	571,37		
15-06021 Frais de négociation CTS COUTOLLEAU / SPL DE L'ANJOU - DUPONT JUGAN LUQUIAU - Notaires associés	5 000,00		
FRAIS FINANCIERS SUR PORTAGE	4 143,16	828,63	4 971,79
Frais Financiers 6503A Frais Financiers OP6503A - ALTER PUBLIC - 2016-2017-11/2018	4 143,16		
REMUNERATION SUR DEPENSES D'ACQUISITION (Article 9 de la convention opérationnelle de portage foncier) - ALTER PUBLIC	8 231,31	1 646,26	9 877,57
RM ACQ 6503A REMUNERATION SUR DEPENSES ACQUISITIONS OP 6503A - ALTER PUBLIC	8 231,31		
101 Acquisition terrains	146 375,00		
102 frais d'acte	13 251,33		
15-06021 Frais de négociation CTS COUTOLLEAU / SPL DE L'ANJOU - DUPONT JUGAN LUQUIAU - Notaires associés	5 000,00		
Base	164 626,33		
Taux 5%	8 231,32		
Rémunération sur forfait annuel (Article 9 de la convention opérationnelle de portage foncier) - ALTER PUBLIC	4 000,00	800	4 800,00
RM GESTION 6503A REMUNERATION DE GESTION OP 6503A - ALTER PUBLIC	4 000,00		
2015	1 000,00		
2016	1 000,00		
2017	1 000,00		
2018	1 000,00		
TOTAL	183 899,54	7504,91	191 404,45

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la convention opérationnelle visant à fixer les conditions d'intervention de la SPLA de l'Anjou dans le champ de l'action foncière signée le 22 avril 2015, entre le département de Maine-et-Loire, la SPLA de l'Anjou (devenue Alter Public depuis une Assemblée Générale du 24 juin 2016), la communauté de communes Moine et Sèvre et 3 communes dont la commune historique de Roussay.

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	83	5	7

VALIDE le bilan financier de la convention pour cette opération sur le territoire de Roussay, présenté par Alter Public et détaillé ci-dessus, selon le tableau suivant :

Montant des acquisitions	146 375.00 € HT
Frais (actes, impôts, assurances, géomètre)	25 293.23 € HT
Rémunération sur acquisition (5% du montant des acquisitions, des frais d'acte et de négociation)	8 231.31 € HT
Rémunération sur forfait annuel (1000 €/an de 2015 à 2018)	4 000.00 € HT
Montant global	183 899.54 € HT
TVA à 20 % sur 37 524.55 €, soit le montant total des dépenses sans les acquisitions	7 504.91 € de TVA
Montant global	191 404.45 € TTC

ACCEPTE l'acquisition de ces biens situés dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la Fontaine du Plan Local d'urbanisme de Sèvremoine arrêté le 4 septembre 2018, et cadastrés :

section A n°	Surface en m²
216	230
252	664
254	255
967	1262
975	139
976	139
1411	291
2081	335
surface globale	3 315

ACCEPTE l'acquisition de ces biens avec des frais de provisions pour l'exercice 2019 (le montant précis sera établi lors de la signature de l'acte notarié).

AUTORISE la signature de l'acte auprès de l'office notarial Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

DELIB-2019-058

St André de la Marche - Désaffectation, déclassement en vue d'aliénation du domaine public – A proximité la rue Jacques Prévert

(Délibération présentée par Jean-Louis Martin)

Préalablement à la cession de parcelles, il est proposé d'engager une procédure de déclassement, en vue de l'aliénation de 2 parcelles issues des parcelles AB n°566 et 568, d'une surface globale de 590 m² environ, relevant du domaine public sur l'espace vert, à proximité de l'école située 4 rue Jacques Prévert et du City Park sur la commune déléguée de Saint André de la Marche.

Un document d'arpentage a été établi et définit la partie à désaffecter, déclasser et aliéner.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 141-3 du code de la voirie routière,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
92	85	4	3

PRONONCE :

- la désaffectation de 2 parcelles d'une surface globale approximative de 590 m² situées sur le domaine public,

- le déclassement de ces 2 parcelles.

DELIB-2019-059

Saint Germain sur Moine - Voirie - Désaffectation, déclassement en vue d'aliénation du domaine public – Impasse des Tisserands

(Délibération présentée par Jean-Louis Martin)

La commune est propriétaire de terrains dans le prolongement de l'impasse des Tisserands, sur la commune déléguée de Saint Germain sur Moine : il s'agit de parcelles cadastrées D n° 1414, 1419, 3362, 3363, 3365, 3368, 3370, 3373, d'une surface globale de 272 m².

Le document d'arpentage a été établi et définit la partie à désaffecter, déclasser et aliéner.

Les parcelles mentionnées ci-dessus étant originellement à l'usage du public, il est proposé de constater la désaffectation et d'engager une procédure de déclassement.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 141-3 du code de la voirie routière,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
92	88	2	2

PRONONCE :

- la désaffectation des parcelles situées sur le domaine public et cadastrées D n° 1414, 1419, 3362, 3363, 3365, 3368, 3370, 3373, d'une surface globale de 272 m².
- le déclassement de ces parcelles.

DELIB-2019-060

Tillières - Voirie rurale - Acquisition de terrains

(Délibération présentée par Jean-Louis Martin)

Pour régulariser des voies privées desservant des habitations qui auraient utilité à être intégrées au domaine communal sur la commune déléguée de Tillières, il est proposé aux propriétaires d'en céder l'emprise à la commune pour l'euro symbolique.

Les acquisitions se présentent ainsi :

N° VOIE	LIEU DIT	Parcelle cadastrée	m²	Propriétaires
VC137	L'ESPERANCE	ZA110	623	BND 430 - Cts Chesné
VC125	LE COLOMBIER	A856	1959	SCI Les Colombes/Régis BRETAUDEAU-Nathalie CHUPIN/Jean BRETAUDEAU/ Jean-Yves BRETAUDEAU
VC125	LE COLOMBIER	A2996, 2998, 3001, 3003	464	SCI Les Colombes

Le principe est d'acquérir auprès de chaque vendeur la ou les parcelles pour l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
86	83	1	2

ACCEPTE l'acquisition au consorts Chesné, à la SCI Les Colombes/Régis BRETAEU-DEAU-Nathalie CHUPIN/Jean BRETAEU-DEAU/Jean-Yves BRETAEU-DEAU des cadastrées comme indiqué ci-dessus, au prix d'un €uro. (1 €uro).

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, la commune de Sèvremoine.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis, Jean-Luc Bregeon, Colette Landreau, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

7. Aménagement

DELIB-2019-061

Montfaucon-Montigné sur Moine - Dénomination de voies Hauts de la Guerche et Haut de Moine
(Délibération présentée par Jean-Louis Martin)

Pour éviter les confusions entre les habitations situées chemin de la Guerche, La Guerche et les Hauts de la Guerche et pour répondre plus aisément aux différents services et gestionnaires de réseaux, il est proposé de dénommer 2 voies privées.

Lors de sa réunion du 11 février 2019, la commune déléguée de Montfaucon-Montigné sur Moine a proposé de dénommer ces voies :

- allée des Hauts de la Guerche correspondant à la parcelle 210 B 1093.
- allée du Haut de Moine desservant l'habitation cadastrée 210 B 1580.

Cette proposition ne correspond à aucune autre homonymie.



Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
90	87	1	2

DENOMME les voies privées suivantes :

- allée des Hauts de la Guerche correspondant à la parcelle 210 B 1093.
- allée du Haut de Moine desservant l'habitation cadastrée 210 B 1580.

8. Planification

DELIB-2019-062

PLU de Beaupréau en Mauges – Avis sur le projet d'arrêt

(Délibération présentée par Jean-Louis Martin)

Par délibération en date du 18 décembre 2018, le conseil municipal de Beaupréau en Mauges a arrêté le Projet de Plan local d'Urbanisme (PLU).

Ce Territoire dépend, comme Sèvremoine du SCoT du Pays des Mauges.

Le projet d'Aménagement et de Développement durables du PLU de Beaupréau en Mauges repose sur 3 axes :

- Axe 1 : L'organisation du développement : structuration du territoire
- Axe 2 : Les objectifs économiques et résidentiels
 - *Objectifs économiques hors commerce et agriculture*
 - *Objectifs pour le commerce*
 - *Objectifs pour l'agriculture*
 - *Objectifs résidentiels*
- Axe 3 : L'armature environnementale du territoire
 - *Trame verte et bleue*
 - *Mise en valeur du paysage et du patrimoine*
 - *Gestion des ressources*
 - *Prise en compte des risques et nuisances*
 - *Maîtrise de l'énergie et mise en œuvre du plan climat*

Le projet de Plan local d'Urbanisme Beaupréau en Mauges présente plusieurs points de convergence ou d'intérêt avec le projet de Sèvremoine :

Organisation du territoire

Le territoire est structuré en pôles : le pôle principal de Beaupréau - St-Pierre Montlimart – Montrevault, 2 pôles secondaires (Jallais et Gesté-Villedieu la Blouère) et 7 Polarités locales de proximité (La Chapelle-du-Genêt, St-Philbert-en-Mauges, Andrezé, La Jubaudière, La Poitevinière, Notre-Dame-des-Mauges, Le Pin-en-Mauges).

Cette structuration du territoire s'appuie sur un fonctionnement en réseau et un travail sur les mobilités : Pôle multimodal à Beaupréau et OAP thématique « Prise en compte des mobilités douces », par exemple.

Economie

Les parcs d'activités sont structurés selon leur envergure et l'accent est mis sur l'aménagement des parcs (Plans d'aménagements, attention portée aux lisières, écoute des besoins des entreprises). Par ailleurs, le PLU de Beaupréau en Mauges prend en compte le développement du Parc d'activités de Val de Moine, ce qui conduit à une redéfinition à la baisse des capacités d'accueil du Parc d'activités du Landreau de Villedieu la Blouère.

Concernant le Commerce, le maintien de l'activité commerciale et des services au sein des bourgs est encouragé et une zone préférentielle d'implantation des commerces de grandes et moyennes surfaces est prévue pour Anjou Actiparc Centre Mauges.

Les objectifs pour l'agriculture, qui représente 10% des emplois du territoire, sont les suivants :

- diversification des activités : agrotourisme, biomasse, circuits courts...
- protection et préservation des espaces agricoles, notamment par la limitation des extensions urbaines
- valorisation des énergies renouvelables sur les terrains incultes ou sans intérêts écologiques

Réduction de consommation foncière avec le principe de renouvellement urbain et de densification de l'enveloppe urbaine.

Les densités urbaines affichées sont les densités recommandées par le SCoT :

- 25 lgt/ha sur les Polarités principales
- 20 lgt/ha sur les Polarités secondaires.
- 17 lgt/ha sur les Polarités locales de proximité.

Habitat

Le Scénario démographique retenu prévoit l'accueil de plus de 2700 habitants à échéance du PLU, soit un objectif de 1560 logements neufs sur 13 ans (120/an). Cette durée de 13 ans tient compte de la durée d'élaboration du PLU.

Le PLU se fixe un objectif de 35% des nouveaux logements dans les enveloppes urbaines, tout en indiquant que le potentiel théorique est de 80% des nouveaux logements.

Beaupréau en mauges souhaite assurer les conditions d'un parcours résidentiels complet au sein de la commune nouvelle et vise par ailleurs la construction de 10 à 15% de logements locatifs sociaux

Armature environnementale du territoire

La valorisation et la prise en compte de la Trame Verte et Bleu sont délinées à travers, notamment, la reconnaissance de la vallée de l'Evre comme un axe patrimonial, naturel et fédérateur. Beaupréau en Mauges travaille, en coordination avec les territoires voisins, à la mise en réseau des chemins de randonnée. Le PLU prévoit enfin une OAP Trame bocagère qui régleme les usages des haies en fonction de leur classification.

Cette armature environnementale est aussi envisagée à travers la mise en valeur du paysage et du patrimoine :

- Révélation du patrimoine archéologique, historique et vernaculaire
- Travail avec les associations locales
- Le Cœur historique de Beaupréau vu comme un tremplin pour révéler le patrimoine des autres communes déléguées
- Création, à nouveau, des liens entre les sentiers de randonnée
- Protection du petit patrimoine (lavoirs, murs, calvaire) et les parcs et jardins

Deux éléments du PLU'S révèlent plus particulièrement le lien entre la Commune de Beaupréau en mauges et Sèvremoine

- **La prise en compte du développement du Parc d'activités de Val de Moine** qui conduit à une redéfinition à la baisse des capacités d'accueil du Parc d'activités du Landreau.
- **La prévision d'une liaison douce entre Villedieu la Blouère et St-Germain-sur-moine** (Val de Moine) qui répond à celle prévue dans le PLU'S

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 153 17 du code de l'urbanisme,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	88	3	4

EMET un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de Beaupréau en Mauges.

ACTUALITE DES COMMISSIONS

Commission Aménagement et Urbanisme

Jean-Louis Martin indique que l'enquête publique de révision du PLU est en cours depuis le 20 mars, pour se terminer le 23 avril. 3 commissaires enquêteurs ont été nommés pour le territoire. Les commissaires enquêteurs sont satisfaits. Ils rencontrent beaucoup d'habitants. Ils ont relevé la bonne communication de Sèvremoine sur l'enquête publique du PLUS. Des personnes découvrent les OAP et s'étonnent de ne pas avoir été contactées à cet effet. Jean-Louis Martin rappelle l'expérience de Tillières où les propriétaires concernés refusaient systématiquement les OAP, l'intérêt général ne rejoignant pas

les intérêts particuliers. Ceci dit, les entretiens avec les commissaires enquêteurs sont très cordiaux. 190 hectares sont repartis dans les espaces naturels ou agricoles. Certains propriétaires s'en étonnent.

Dans cette période, les habitants ne doivent s'adresser qu'aux commissaires enquêteurs et non plus aux élus. Les commissaires-enquêteurs sont là non seulement pour entendre les observations, mais également pour expliquer le PLUS et au final donner un avis.

Le PLUS en est à un stade intermédiaire entre l'arrêt et l'approbation. Les personnes publiques associées ont rendu chacune un avis sur le document d'urbanisme. Les services de l'Etat ont émis un avis favorable mais avec des réserves, notamment pour les enjeux relatifs à la zone 1 AUe, près de l'étang de la Croix Verte à Saint Macaire. Les services de l'Etat veulent connaître le projet de Sèvremoine pour accepter un classement de ce secteur en 1AUe. Or, le projet de déplacement du musée de la chaussure n'empêche pas l'unanimité, lors d'une prochaine séance de conseil municipal il sera proposé de zoner toute cette partie en zone naturelle.

Concernant la zone d'activités de Val de Moine, les services de l'État ont observé les 12 hectares classés en 1AU, alors qu'à ce jour une seule entreprise est intéressée. On peut alors garder cette partie en 1AU, l'autre doit être reclassée en 2AU. On passera par une modification ou une déclaration de projet, pour un nouveau classement en 1AU.

Le document graphique ne zone pas de façon particulière les cœurs de biodiversité. L'État souhaite un zonage graphique de ces parties de territoire. Il y a un enjeu de traitement des eaux usées sur les communes de Montfaucon-Montigné et Saint Germain. La situation des réseaux et de l'actuelle station d'épuration ne permet plus d'accorder d'autres permis de construire créant des logements ou pour des entreprises. Une rencontre a été organisée avec le sous-préfet et les services de la police de l'eau, en présence de monsieur le maire, Marion Berthommier, Denis Vincent, Paul Manceau, Jean-Louis Martin, Anne Pithon, Isabelle Lelandais-Laurent, Emmanuel Le Hubby. Il n'est pas pensable de ne construire aucun logement avant la mise en service de la future station d'épuration, fin 2021. Il a été proposé à l'État de continuer à accepter les permis de construire diffus au coup par coup, d'accepter les constructions dans la ZAC des Bottiers à Saint Germain et d'aménager une première tranche de logements sur l'OAP en extension des Grands Jardins à Montigné. L'État a donné son accord pour la ZAC et le diffus.

L'enjeu est très important, il s'agit du PLU de Sèvremoine dont on a besoin sur l'ensemble du territoire communal de Sèvremoine, soit pour le développement de logements, soit pour le développement économique. A vouloir trop négocier ou gagner sur une partie de territoire, on peut perdre en crédibilité et recevoir un avis défavorable qui nous entraîne vers un nouvel arrêt avec ses délais inhérents. Aujourd'hui, nous avons besoin du PLUS pour mettre en œuvre le projet de territoire et le développement de notre commune. Il serait extrêmement difficile d'expliquer aux entreprises qu'on ne peut pas les accueillir faute de PLUS.

Jean-Louis Martin complète en précisant du fait de la co-construction du PLUS avec l'État, ce dernier a émis un avis favorable avec les réserves évoquées précédemment.

Commission Culture et Patrimoine

Christian Rousselot présente l'actualité de la commission Culture et Patrimoine.

Animations mars 2019	SÈVREMOINE	Arts Visuels et Vivants	SÈVREMOINE
Rencontre avec l'auteur: TIFFANY TAVERNIER, du roman <i>Roissy</i> DANS LE CADRE DU PRIX CEZAM INTER-CE VEN. 29 MARS / 20H30 / Médiathèque St Macaire / Entrée libre Rencontre précédée d'un comité de lecture ouvert à tous les lecteurs (actuels et futurs) des romans et BD du Prix CEZAM, dès 19h, autour d'un apéro partagé. Un rendez-vous pour partager nos premiers coups de cœurs parmi les 10 romans et 9 BD en lice pour le prix.		L'Échappée Belle Aimée de la Salle et Serena Fisseau Spectacle musical - Dès 3 ans Théâtre de Torfou MERCREDI 3 AVRIL 2019 - 16h30 Entre sons inventés, chansons et mots empruntés aux poètes français du 20^{ème} siècle, les voix des deux artistes dansent et glissent au gré de leur imagination, s'inventent des mondes parallèles, et l'habitacle de leur voiture devient au-fur-et-à-mesure une bulle de rêverie, ludique et envoûtante. www.scenesdepays.fr	

Inauguration de l'orgue GLTON à l'église de St Macaire en Mauges
VENDREDI 26 AVRIL 2019 - 19h00
DIMANCHE 28 AVRIL 2019 - 16h30-18h30
 Tribune ouverte. Auditions et visites de l'instrument restauré / Etienne Ouvrard, organiste-titulaire

Ciné-concert burlesque
 Baptiste-Florian Marie-Ouvrard
VENDREDI 26 AVRIL 2019 - 20h30
 Improvisation à l'orgue et projection des films :
 - Œil pour Œil de James W. Horne (Laurel et Hardy)
 - Charlot policeman (Charles Chaplin)
 - Le Baiser de Stephen Le Lay
 www.scenesdepays.fr



Ligne ferroviaire Clisson-Cholet

Monsieur le maire informe que la ligne ferroviaire Clisson-Cholet, rénovée, va être ré-ouverte le 13 avril. Un voyage inaugural est prévu le 12 avril, par un train en provenance de Nantes qui se dirigera vers Cholet, en s'arrêtant 3 minutes dans chaque gare et 20 minutes à la gare de Torfou. A 11 h 41 on pourra inaugurer la gare de Torfou/le Longeron/Tiffauges. Le bâtiment de l'ancienne gare sera recouvert durant quelques mois d'une bâche, pour promouvoir l'intérêt du site et inviter aux propositions telles que du coworking, des salles de réunions, pour les associations, tourisme, etc.

Visite d'Emmanuel Macron, Président de la République

Dans le cadre du Grand Débat National, le Président de la République a choisi le département de Maine-et-Loire. Cette rencontre a été organisée en deux temps. Tout d'abord, à la Préfecture de Maine-et-Loire le Président de la République a eu une rencontre particulière avec la présidente de la région des Pays de la Loire et le maire d'Angers. Pour le déjeuner étaient invités une cinquantaine d'élus : présidents d'EPCI et maires des chefs lieu de canton, mais également tous les parlementaires, le président du conseil départemental, la présidente de la région, les représentants des associations des maires des 5 départements de la région des pays de la Loire, les représentants des associations des maires ruraux des 5 départements.

Chaque élu avait 2 minutes pour prendre la parole, mais les temps de parole n'ayant pas été respectés, tous n'ont pas pu prendre la parole, ce qui était frustrant. Quatre élus des Mauges répondant aux critères d'invitation étaient présents. Les interventions des élus des Mauges étaient complémentaires et concernaient bien les Mauges. 2/4 ont pu s'exprimer. Monsieur le maire se trouvait à la table du ministre Lecornu, Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé des Collectivités territoriales. Toutes les questions étaient prises en continu avant que le Président de la République y réponde. Christophe Dilé et monsieur le maire ont pu poser des questions. Christophe Dilé est intervenu pour la transition énergétique et les efforts faits sur le territoire, comportant des projets participatifs, très intéressants. Le Président de la République a d'ailleurs repris les projets éoliens participatifs qui favorisent leur acceptation par les habitants et fixent une économie sur le territoire, compensant les nuisances visuelles. De plus, les retombées financières ne partent pas dans des fonds d'investissement. Les éoliennes de Chemillé ont été prises en exemple. Le ministre de Ruggie a souligné cet engagement participatif, comme excellente démarche sur le territoire.

Monsieur le maire est intervenu concernant la réforme territoriale, exposant la nouvelle organisation qu'on s'est donné sur les Mauges. Celle-ci rend le territoire atypique.

Si l'association des maires ruraux avait pu prendre la parole pour exposer son désarroi : désert médical, peu d'emplois, mobilité compliquée, déplacements coûteux, monsieur le maire a quant à lui pu exposer pour les Mauges qu'il s'agissait d'une ruralité assumée, heureuse et qui se développe. On n'est pas exactement dans un territoire rural, mais plutôt dans une "ville éclatée". Les compétences sont exercées soit dans les communes nouvelles, soit à Mauges Communauté, sur un très grand territoire d'où "une ville éclatée" qui correspond aux grandes agglomérations, mais sans grande ville centre sur laquelle on ferait les principaux investissements, les territoires autour venant vers cette ville centre pour bénéficier des infrastructures. On est dans une logique de répartition des équipements, non pas, ce qui n'est pas possible, dans toutes les communes historiques, mais sur l'ensemble du territoire, avec des notions de pôles principaux et pôles secondaires. On veille en même temps à ce qu'il y ait un maillage équitable et

équilibré sur l'ensemble du territoire. Ceci est une très grande force pour le territoire des Mauges, territoire rural, qui se vérifie, puisqu'en plein développement démographique et économique, en particulier sur Sèvremoine. Par contre, il arrive parfois, qu'on soit incompris des services de l'État (comme pour le PLU). On est alors en "bagarre" perpétuelle avec les services de l'État qui veulent mettre les territoires ruraux sous cloche. On ne serait bon qu'à avoir des champs et des vaches, sans faire de développement résidentiel et économique. On ne pourrait faire qu'un peu de logements, simplement pour renouveler les élèves dans les écoles, mais pas au-delà.

Monsieur le maire poursuit en affirmant que des territoires sont en capacité de s'organiser, pour garantir des services à la population et permettre un développement. Mauges Communauté aujourd'hui permet de traiter les questions d'économie, comme on le faisait avant, mais encore mieux à cette échelle. On a des discussions sur des projets majeurs sur le territoire. On peut traiter à Mauges Communauté les dossiers de logement, comme jamais fait auparavant. Le Programme Local de l'Habitat est tellement important pour le territoire. On peut ainsi programmer la construction de logements, répondre aux problématiques de vieillissement, liées aux jeunes, à la mixité, etc. On travaille avec Isabel Volant les questions de mobilité, alors que les territoires ruraux n'ont pas capacité la plupart du temps à traiter cette compétence et attendent que ça vienne d'en haut. Mauges Communauté peut s'en emparer pour favoriser le développement et l'aménagement du territoire. Plus d'1 500 000 € en 2019 sont prévus pour la transition énergétique. On ne ressent plus un territoire rural et pourtant on n'est pas une agglomération.

Monsieur le maire a tenu ce discours auprès du Président de la République "pour ne pas rester sous les radars" La cartographie du territoire national serait binaire : soit une agglomération qui vise à devenir métropole, soit un milieu rural qui ronronne. Quand on regarde la population et sa densité sur le territoire, la taille de nos communes historiques et la distance entre chacune d'entre elles, on n'est pas dans le même territoire que d'autres, avec de petits bourgs et de grandes distances entre. De plus, on a de grandes agglomérations toutes proches.

Deuxième point : la réflexion portée sur la démocratie locale, au travers de laquelle on a invité la population locale pour le G27 devenu G54. Monsieur le maire a interpellé le Président de la République pour autoriser les territoires à ouvrir le droit à l'expérimentation, sujet déjà abordé, défendu au Sénat par la Sénatrice Deroche, mais qui n'a pas reçu un avis favorable de la ministre Goureau. Le Président de la République a répondu favorablement, reste à traduire dans la mise en œuvre. Il est prêt à évoquer ces questions : conseil municipal, nombre de conseillers municipaux, conseil consultatif, implication de la population dans la concertation citoyenne.

Les entretiens ont débuté à 12 h. 30, ce jeudi 28 mars, pour se terminer à 16 h. Emmanuel Macron a répondu personnellement à toutes les interventions, en relevant même les contradictions des élus locaux, partagés entre la demande de soutien de l'État et la mainmise de ce dernier, tout en étant satisfaits parfois que l'État choisisse à leur place.

En seconde partie, après la préfecture d'Angers, Emmanuel Macron a rejoint les Mauges à Beaupréau, pour rencontrer des enfants membres de conseils municipaux d'enfants. Il y a eu échanges dans une salle avec des journalistes, le préfet de Maine-et-Loire, le maire de Beaupréau, sans autres élus présents. Tous les élus étaient dans une salle voisine, avec retransmission vidéo. Le dialogue enfants/Président de la République s'est fait sans intermédiaire ou autre pression. L'exercice était très réussi. Ont été évoqués l'égalité homme-femme, les salaires, les harcèlements sur les réseaux sociaux ou au quotidien, dans la cour de l'école, les gilets jaunes, etc. La discussion était très directe, en prenant le temps, sans se soucier du planning fixé. Les débats ont été très spontanés, directs, simples, tout en soutenant l'initiative des communes nouvelles.

Après ce débat monsieur le maire a eu l'occasion d'échanger à nouveau en direct en tête à tête avec le président Macron pour renforcer le message du midi à son attention. Le président s'est montré très attentif et particulièrement admiratif en soutenant la réforme territoriale des Mauges.

DECISIONS DU MAIRE

N°DEC-2019-021-Convention avec le CAUE pour l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre (concours) pour la réalisation d'une médiathèque et 6 logements à Saint Germain sur Moine
Le 14 février 2019

La commune nouvelle de Sèvremoine a engagé une réflexion sur la création d'une médiathèque et de 6 logements sociaux sur la commune déléguée de Saint Germain sur Moine. Cet équipement et les logements associés doivent prendre place sur une partie de l'îlot 3B de la ZAC des Bottiers. Le projet de conception lié au concours comprend deux programmes à concevoir dans une même entité bâtie :

- une médiathèque d'une surface brute comprise entre 680 et 700 m², pour un coût de travaux de 1 415 921 € HT (programmation Emergences SUD, maîtrise d'ouvrage Sèvremoine)
- 6 logements sociaux en R+1 d'une surface brute minimum de 630 m² (390 m² habitables pour un coût de travaux de 500 000 € HT (programmation et maîtrise d'ouvrage Sèvre Loire Habitat),

A l'issue du travail programmatique conduit sur le site concernant la faisabilité d'implantation de cet ensemble, il a été décidé d'engager une consultation sous la forme d'un concours d'architectes visant à retenir une équipe de conception en charge de la réalisation du projet. Dans l'objectif d'engager cette étape opérationnelle, la commune de Sèvremoine a sollicité l'accompagnement du CAUE pour l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours d'architecture.

Une convention a été signée avec le CAUE de Maine-et-Loire prévoyant que dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, le CAUE assurera :

- l'assistance à la procédure de recours à l'équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour le concours de maîtrise d'œuvre : composition de la commission d'analyse, assistance à la rédaction des pièces administratives, aide à l'analyse des candidatures et à la rédaction du rapport d'analyse des projets, analyse des propositions, production du rapport d'analyse des projets, présentation du rapport d'analyse au jury,
- l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage lors de la phase de mise au point du projet conduit par l'équipe de maîtrise d'œuvre (1^{ère} rencontre avec l'équipe lauréate, passage du programme à l'esquisse définitive)

Les délais sont les suivants :

- engagement : mars 2019
- durée prévisionnelle : 6 mois
- fin prévisionnelle : décembre 2019

Compte tenu des réflexions à engager et du temps nécessaire aux diverses étapes de celles-ci, le coût estimatif de la mission est évalué à 4 700 €. La contribution sollicitée auprès de la collectivité correspond à 75 % de cette somme, soit un montant arrondi de 3 500 €, réglé comme suit :

- 50 % à l'engagement de la mission
- 50 % au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

N°DEC-2019-023-AG / Prolongation de location d'une marmite gaz pour le restaurant scolaire de Saint Macaire en Mauges : CORBE

Le 19 février 2019

Par décision du maire n°DEC-2018-151-AG-du 27 septembre 2018 il avait été convenu la location d'une marmite gaz de 150 litres pour le restaurant scolaire de Saint Macaire en Mauges par la société CORBE, au prix de 500 € H.T. mensuels. Avant les travaux de réfection du bâtiment toujours à l'étude, il est indispensable de rechercher une solution de substitution à la défaillance de l'ancienne marmite gaz bain marie de capacité 150 litres utilisée au restaurant scolaire de Saint Macaire en Mauges. Il s'avère que la marmite louée par la société CORBE depuis septembre dernier ne répond que partiellement au besoin, que son prix de location a par conséquent été négocié à la baisse,

Un nouveau contrat de location temporaire a été signé avec CORBE, pour une location mensuelle d'une marmite gaz destinée au restaurant scolaire de Saint Macaire en Mauges, selon les nouvelles conditions financières suivantes :

- location mensuelle marmite gaz : 300,00 € H.T. (au lieu de 500 € H.T.)

N°DEC-2019-024-Construction de la station d'épuration de Tillières : contrat pour la mission d'étude géotechnique G2 PRO : ECR Environnement

Le 21 février 2019

Il est indispensable de réaliser une étude géotechnique sur le site d'implantation de la future station d'épuration de Tillières.

Pour l'étude géotechnique de la station d'épuration de Tillières un contrat peut être signé avec la société ECR Environnement, pour les dispositions suivantes :

- Mission de dimensionner :
 - la réalisation des fondations
 - la réalisation des dallages
 - la réalisation des voiries
 - la réalisation des terrassements en déblais remblais
- Les résultats des investigations géotechniques, la synthèse des données géotechniques, les notes de calculs, les dimensionnements seront présentés dans un rapport de synthèse.

- Points de sondages : 12 sondages géologiques à la tarière / 12 profils pressiométriques et 12 séries d'analyse

Coût forfaitaire de la prestation : 10 000 € H.T..

N°DEC-2019-025-Construction de la station d'épuration de Tillières : contrat pour les missions SPS et contrôle technique : BTP Consultants

Le 25 février 2019

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation de plusieurs prestataires de service. La société retenue a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix du prestataire de services a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le cabinet 2LM, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. Il est indispensable d'assurer des missions SPS et contrôle technique pour la construction de la future station d'épuration de Tillières.

Pour la construction de la station d'épuration de Tillières, des contrats ont été signés avec la société BTP Consultants, selon les dispositions suivantes :

- mission de SPS : 3 080 € H.T.
- mission de Contrôle Technique (L : solidité des ouvrages et équipements indissociables + STI : sécurité des personnes dans les immeubles + PS : sécurité des personnes dans les constructions + VIEL : vérifications des installations électriques) : 3 000 € HT

N°DEC-2019-026-Programme de travaux d'assainissement 2019 Mise en séparatif réseaux de 5 communes déléguées (Saint Macaire en Mauges, Montfaucon-Montigné, Saint André de la Marche, la Renaudière, Roussay) Missions SPS et géolocalisation des réseaux

Le 25 février 2019

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation de plusieurs prestataires de service. Les sociétés retenues ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses. Le choix des prestataires de services a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le service Assainissement de Sèvremoine, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. Il est indispensable d'assurer des missions SPS et de détection et géolocalisation des réseaux enterrés.

Le programme de travaux d'assainissement 2019, mise en séparatif des réseaux de 5 communes déléguées (Saint Macaire en Mauges, Montfaucon-Montigné, Saint André de la Marche, la Renaudière, Roussay), des contrats ont été signés, selon les dispositions suivantes :

- mission de SPS : avec la société APAVE, pour la somme totale de 6 187,50 € HT (analyse du dossier, élaboration du Plan Général de Coordination, constitution du Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage, visites d'inspection, participation aux réunions de chantier).
- mission de détection et géolocalisation des réseaux enterrés : avec la société ADRé Réseaux pour la somme totale de 14 800 € HT (géolocalisation de réseaux sans fouilles, dégagement des réseaux enterrés situés dans les tranchées, réunions et plans de récolement).

N°DEC-2019-027- Prestation de désherbage écologique à eau chaude pour les communes déléguées de Saint André de la Marche et Saint Macaire en Mauges : BRANGEON ENVIRONNEMENT

Le 25 février 2019

Un contrat de prestation de désherbage écologique à eau chaude sur les communes déléguées de Saint André de la Marche et Saint Macaire en Mauges, commune nouvelle de Sèvremoine, a été signé avec la société BRANGEON ENVIRONNEMENT, selon les clauses principales suivantes :

- zones d'intervention :
 - place Henri Doizy, partie basse de la rue du commerce et dallage de la piscine à Saint Macaire en Mauges
 - place devant la mairie à Saint André de la Marche.
- 4 passages par an avec un 5^{ème} passage en option
- contrat pour l'année 2019.
- coût pour 3 255 m² :
 - Prestation de base : 5 276,00 € H.T.
 - Option : 624,00 € H.T.
- planning d'intervention déterminé d'un commun accord, sachant que la prestation est dépendante des conditions météorologiques

N°DEC-2019-031-Avenants avec la Poste pour machines à affranchir et services divers

Le 1^{er} mars 2019

Il convient de conformer les conditions de facturation (règlement sans mandatement préalable des sommes dues par virement sur compte de la Poste, intérêts moratoires selon la loi du 28 janvier 2013, condition que la Poste se réserve la possibilité de s'opposer à la reconduction du contrat en cas d'incident de paiement, les autres conditions des contrats d'origine restant identiques. Des avenants doivent par conséquent être signés avec la Poste concernant des contrats machines à affranchir, prestations compte clients, Affranchigo, Destineo, collecte et remise.

Pour tenir compte de la modification des conditions particulières dans les différents contrats signés avec la Poste, des avenants ont été signés pour les contrats : 1-8814902479 CONVENTION COMPTE CLIENTS, 1-9083589966 AFFRANCHIGO LIBERTE PERMANENTS, 1-9083589863 DESTINEO ESPRIT LIBRE, B806776 MACHINE A AFFRANCHIR, B807241 MACHINE A AFFRANCHIR, B807238 MACHINE A AFFRANCHIR, B807236 MACHINE A AFFRANCHIR, B807234 MACHINE A AFFRANCHIR, B807232 MACHINE A AFFRANCHIR, B807226 MACHINE A AFFRANCHIR, B807221 MACHINE A AFFRANCHIR, D-306948-1 COLLECTE ET REMISE.

Les clauses financières restent inchangées.

N°DEC-2019-032-AG / Conception, réalisation et installation de bornes interactives pour le musée des métiers de la chaussure : avenant n°2 Ets Guinaudeau

Le 5 mars 2019

Il est nécessaire de sécuriser les usagers lors de l'utilisation des bornes.

Un avenant n°2, ayant pour objet la modification des bornes : blocages du banc et de la trappe sur les 6 bornes peut être signé avec la société GUINAUDEAU.

Montant initial du marché : 8 998,20 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 347,40 € HT

Montant de l'avenant n° 2 : 466,40 € HT

Nouveau montant du marché : 9 812,00 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant 1	Montant de l'avenant 2	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
8 998,20 € HT	+ 347,40 € HT	+ 466,40 € HT	+ 9,04 %	+ 1,20 %

N°DEC-2019-033- Visite du Sénat par les élus de Montfaucon-Montigné les 2 et 3 mars 2019 : retrait d'une décision du maire

Le 5 mars 2019

La décision du maire concernant la visite du Sénat par les élus de Montfaucon-Montigné, signée en vertu de la délégation de compétence du conseil municipal au maire, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, n'entraîne pas dans le domaine de délégation accordé au maire pour les marchés publics. Seul le conseil municipal de Sèvremoine pouvait décider de l'organisation de ce voyage au Sénat, ainsi que de l'imputation budgétaire de la dépense de 4 305 € T.T.C.. Selon les dispositions du code général des collectivités territoriales, les assemblées locales peuvent indemniser certains frais que leurs membres ont exposés dans l'exercice de leurs fonctions : mandat spécial, réunions des instances ou organismes où ils représentent leur commune en dehors du territoire de celle-ci. Si les collectivités locales peuvent par ailleurs organiser au profit de leurs élus des voyages d'études, ces derniers doivent avoir un lien direct avec l'intérêt de la collectivité. Il ressort des modalités d'organisation de ce voyage au Sénat, que celui-ci ne s'apparente pas à l'accomplissement d'une mission en particulier ou d'un besoin du service, mais plutôt à un voyage d'agrément ou touristique dont la prise en charge financière ne répond pas à un intérêt public ou général. La dépense de 4 305 € T.T.C. ne pouvait pas être imputée sur les crédits de la dotation d'animation locale de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné,

La décision du maire n° 2019-008 du 18 janvier 2019, portant visite du Sénat par les élus de Montfaucon-Montigné les 2 et 3 mars 2019 a été retirée.

DEC-2019-034-AG / Fourniture de repas en liaison froide des restaurants scolaires de Roussay, la Renaudière et Saint André de la Marche : avenant n°1 SASU OCEANNE DE RESTAURATION

Le 5 mars 2019

Un avenant n°1 a été signé avec SASU OCEANNE DE RESTAURATION. Cet avenant a pour objet : .

- L'ajout d'une clause au cahier des clauses administratives particulières :

"Le titulaire du marché fait bénéficier la collectivité publique des prix des offres promotionnelles qu'il est susceptible de proposer à l'ensemble de sa clientèle. Ces prix s'appliqueront aux commandes notifiées pendant la période promotionnelle, à condition qu'ils conduisent à des prix inférieurs aux prix nets résultant de l'application des clauses du marché. Le titulaire s'engage à informer les services

destinataires des commandes des offres promotionnelles et leur adressera les catalogues promotionnels."

- La correction d'erreurs matérielles sur les prix au bordereau de prix unitaires :

DESCRIPTIF	Prix HT ENFANT	Prix HT ADULTE
Entrée	0,181	0,229
Viande / Poisson	1,066	1,346
Légumes	0,402	0,507
Dessert	0,181	0,229
Fromage	0,181	0,229
Prix global	2.011	2.540

- Justification de l'avenant

Deux erreurs matérielles se sont glissées dans le dossier initial :

- L'oubli de la clause concernant les offres promotionnelles
- Une erreur matérielle des prix unitaires des items du repas adulte chiffré à 2.540 dans l'annexe financière intégrée à l'acte d'engagement alors même que l'addition des différents items chiffre le repas à 2.541 e HT.

Montant initial du marché : Minimum 50 000,00 € HT - Maximum 200 000,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : Néant

Nouveau montant du marché : Minimum 50 000,00 € HT - Maximum 200 000,00 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant 1	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
Minimum 50 000,00 € HT Maximum 200 000,00 € HT	Néant	Néant	Néant

- Incidence financière de l'avenant (nouveau montant du marché) : Néant.

N°DEC-2019-035-AG / Demande de subvention régionale : amélioration des accès au réseau de transport régional. Aménagement des abords et des accès à la gare de Torfou-Le Longeron-Tiffauges

Le 7 mars 2019

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en Euros HT	Nature des concours financiers	Montants en Euros HT	%	Observations
Aménagement du parvis, du parking n° 1, abri à vélo sécurisé, affichage dynamique, video protection	320 000,00	SUBVENTION REGION	300 000,00	28,57	Demande en cours de traitement
Aménagement de sécurité : plateau surélevé	35 000,00	SUBVENTION ETAT D.S.I.L. contrat ruralité	300 000,00	28,57	Demande en cours de traitement
Stationnement n° 2 de 150 places	70 000,00	AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	450 000,00	42,86	
Création de liaisons douces d'accès	505 000,00				
Aménagement aire de la Frogerie et aire de covoiturage	120 000,00				
TOTAL	1 050 000,00	TOTAL	1 050 000,00	100 %	

Une aide financière de 300 000,00 Euros a été demandée auprès du conseil régional des Pays de la Loire, pour aider au financement de l'aménagement des abords et des accès à la gare de Torfou – Le Longeron – Tiffauges, au titre des politiques en faveur du développement des transports collectifs sur le territoire ligérien et notamment l'amélioration des accès au réseau de transport régional.

N°DEC-2019-036-AG / Travaux d'entretien de voirie : lot 2 Curage des fossés et dérasement des accotements SARL 2LTP Avenant n°1

Le 7 mars 2019

Une proposition d'avenant n° 1 a été présentée par la SARL 2LTP, ayant pour objet la prise en compte de l'ajout de 4 prestations supplémentaires au bordereau des prix unitaires :

- fourniture et pose de canalisation béton armé 135 A diamètre 300 : 46,70 € HT le mètre linéaire.
- pose de canalisation béton armé 135 A diamètre 300 : 6,51 € HT le mètre linéaire.
- fourniture et pose de tête de sécurité pour canalisation de diamètre 300 : 148,75 € HT l'unité.
- pose de tête de sécurité pour canalisation de diamètre 300 : 108,58 € HT l'unité.

L'avenant n°1 acte également du changement d'adresse du titulaire : 6 rue des Fondateurs à Trignac (ancienne adresse : 7 rue de l'Houmaille à Bouguenais). Le n° de siret devient 493 570 337 00037.

Ces prestations n'étaient pas prévues à l'origine de l'étude du projet mais s'avèrent indispensables à la réalisation correcte des travaux,

Cet avenant n° 1 n'a aucune incidence financière sur les dispositions de l'accord-cadre,

Un avenant n° 1, ayant pour objet les prestations ci-dessus, a été signé avec la SARL 2LTP.

N°DEC-2019-037-AG / Convention pour le prêt par le Bibliopôle de matériel d'exposition à la médiathèque de Sèvremoine. Mars 2019

Le 7 mars 2019

Une convention proposée par le Bibliopôle Conseil Départemental de Maine-et-Loire 5, rue Paul Langevin 49240 Avrillé ayant pour objet les modalités de prêt de matériel d'exposition présenté à la médiathèque de Sèvremoine, du 1^{er} au 29 mars 2019, a été signée.

Cette convention prévoit les modalités de prêt :

- local fermant à clé
- matériel concerné : 4 vitrines colonne fermant à clé (62 cm X 42 cm hauteur 182 cm avec 4 étagères vitrées),
- conditions financières : à titre gracieux
- transport : assuré par la commune
- assurance : valeur 3 200 €, prise en charge par la commune

N°DEC-2019-038-AG / Conventions pour l'entretien et la réparation des prises d'incendie communales des communes déléguées de Torfou, le Longeron, Montfaucon-Montigné, Roussay, St Crespin sur Moine, St Germain sur Moine, la Renaudière, St Macaire en Mauges et St André de la Marche : avenant n° 1 SAUR

Le 12 mars 2019

Des conventions distinctes prenant effet au 1^{er} janvier 2013 pour les communes de Torfou, le Longeron, Montfaucon-Montigné, Roussay, St Crespin sur Moine, St Germain sur Moine, la Renaudière, St Macaire en Mauges et St André de la Marche, confiant l'entretien des poteaux d'incendie à la société SAUR avaient été signées. Ces communes ont transféré cette compétence à la commune nouvelle de Sèvremoine. Ces conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2018. En parallèle, le contrat d'affermage eau potable liant le SIAEP de la région ouest de Cholet dont dépend la commune de la Renaudière et la société SAUR est prolongé jusqu'au 31 décembre 2019. Les parties ont convenu d'harmoniser l'échéance de ces conventions avec celle dudit contrat d'affermage eau potable pour la commune déléguée de la Renaudière.

Un avenant n° 1 ayant pour objet la prolongation jusqu'au 31 décembre 2019 de la convention pour l'entretien et la réparation des prises d'incendie communales des communes déléguées de Torfou, le Longeron, Montfaucon-Montigné, Roussay, St Crespin sur Moine, St Germain sur Moine, la Renaudière, St Macaire en Mauges et St André de la Marche a été signé avec la société SAUR 11 chemin des Bretagne 92130 Issy les Moulineaux.

Toutes les dispositions des conventions initiales non annulées expressément par le présent contrat demeurent en vigueur.

N°DEC-2019-039-Travaux d'assainissement sur les communes déléguées de Montfaucon-Montigné et Saint Macaire en Mauges

Le 12 mars 2019

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. Les entreprises retenues ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses. Les choix des prestataires ont été effectués en fonction de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, le cabinet ARTELIA, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

La consultation était décomposée en 3 lots :

- lot n°1 : Montfaucon-Montigné : canalisations et ouvrages annexes,
- lot n° 2 : Saint Macaire en Mauges : canalisations et ouvrages annexes,
- lot n° 3 : contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages

Pour les travaux d'assainissement sur les communes déléguées de Montfaucon-Montigné et de Saint Macaire en Mauges, des marchés publics de travaux ont été signés avec les entreprises suivantes :

- Pour le lot n° 1 : le groupement d'entreprises composé de la SARL ATLASS' (Sèvremoine 49), de la SAS CHOLET TP (Cholet 49) et de SAS AREHA (Héric 44) : 982 925,00 € H.T.
- Pour le lot n° 2 : le groupement d'entreprises composé de EUROVIA Atlantique (Cholet 49), de la SAS EHTP Anjou Sèvre (St Jean de Linières 49) et de la SAS Berengier Dépollution (St Germain des Prés 49) : 947 280,00 € H.T.
- Pour le lot n° 3 : l'entreprise SOA (Nantes 44) : 51 874,00 € H.T.

Délai global d'exécution des marchés publics : 6 mois, hors période de préparation.

DEC-2019-040-AG / Rénovation de la salle polyvalente de Montfaucon-Montigné : avenant n°1 lot 15 Électricité R et D ENERGIES
Le 15 mars 2019

Des travaux non prévus à l'origine de l'étude du projet, sont rendus nécessaires au cours du chantier pour des raisons techniques.

Un avenant n° 1, ayant pour objet une plus-value pour la réalisation de 2 prises RJ 45 supplémentaires a été signé avec R&D ENERGIES, selon les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 23 222,00 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : 100,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 23 322,00 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
23 222,00 € HT	+ 100,00 € HT	23 322,00 € HT	0,43 %	+ 0,02%

N°DEC-2019-041-AG / Convention d'objectifs et de financement : A.L.S.H. et crèche familiale
Le 15 mars 2019

Un avenant et une convention d'objectifs, indiquant entre autres le mode de calcul de la subvention dite prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement, les modalités d'intervention et de versement de prestation de service "Unique", prestation service ordinaire, prestation de service unique, etc., ont été signés.

N°DEC-2019-042-AG / Travaux de réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune déléguée de St Crespin sur Moine
Lot 04 – Étanchéité couverture – tuiles Ets LETORT B&R
Le 19 mars 2019

Des modifications de caractéristiques mineures du devis initial, sont rendues nécessaires au cours de chantier pour des raisons techniques,

Un avenant n° 1, ayant pour objet l'ajout d'une fenêtre coupole accès toiture a été signé avec les Ets LETORT B&R, comme suit :

Montant initial du marché : 32 377,07 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 1 310,00 € HT
Nouveau montant du marché : 33 687,07 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
32 377,07 € HT	+ 1 310,00 € HT	33 687,07 € HT	4,05 %	+ 0,41%

N°DEC-2019-043-AG / Travaux de réalisation d'une maison pluridisciplinaire à St Crespin Lot 12 Plomberie sanitaire ventilation chauffage Avenant n°1 R D ENERGIES
Le 19 mars 2019

Des modifications de caractéristiques mineures du devis initial sont rendues nécessaires au cours de chantier pour des raisons techniques.

Un avenant n° 1, ayant pour objet la prise en compte de modification de caractéristiques techniques d'éléments du devis initial sans modification du montant financier a été signé avec R&D ENERGIES, comme suit :

Montant initial du marché : 43 194,00 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 0,00 € HT
Nouveau montant du marché : 43 194,00 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
43 194,00 € HT	+ 0,00 € HT	43 194,00 € HT	0,00 %	+ 0,00%

**N°DEC-2019-044-AG / Travaux de réalisation d'une maison pluridisciplinaire à St Crespin
Avenant n° 1 R D ENERGIES**

Le 19 mars 2019

Des travaux non prévus à l'origine de l'étude du projet sont rendus nécessaires au cours de chantier pour des raisons techniques.

Un avenant n° 1, ayant pour objet la prise en compte d'ajout de prises de courants dans le local de l'orthophoniste et du kinésithérapeute a été signé avec R&D ENERGIES, comme suit :

Montant initial du marché : 19 550,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 276,00 € HT

Nouveau montant du marché : 19 826,00 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
19 550,00 € HT	+276,00 € HT	19 826,00 € HT	1,41 %	+ 0,07%

N°DEC-2019-045- Restructuration et extension mairie du Longeron Marchés de travaux Lot Cloisons sèches Plafonds en plaques de plâtre

Le 19 mars 2019

Une consultation initiale pour la restructuration et l'extension de la mairie du Longeron comprenant un lot n° 8 Cloisons sèches – plafonds en plaques de plâtre avait été organisée. Ce même lot n° 8 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre économique. Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une nouvelle consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. L'entreprise retenue a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix du prestataire a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par l'agence d'architectes GREGOIRE ARCHITECTES, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

Pour les travaux de restructuration et d'extension de la mairie du Longeron Lot 8 Cloisons sèches Plafonds en plaques de plâtre, un marché public de travaux a été signé avec l'entreprise COULONNIER, pour un montant de 51 300 € H.T..

Délai global d'exécution du marché public : 11 mois, dont le mois de préparation, hors 5 semaines de congés annuels.

**N°DEC-2019-047-Maîtrise d'œuvre pour maison de santé à Tillières : BAUMANN ARCHITECTURE
Le 19 mars 2019**

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. Le maître d'œuvre retenu a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix du prestataire a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le service Commerce et Santé et le service Achats, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

Pour les travaux de construction de la maison de santé de Tillières, un marché public de maîtrise d'œuvre a été signé avec le cabinet BAUMANN Architecture – 25 rue de la Mairie – St Germain sur Moine – 49230 Sèvremoine, comme suit :

N° Marché	Entreprise Retenue	Pourcentage rémunération de	Forfait prévisionnel de rémunération en € HT
19010-00	Cabinet Baumann Architecture	8,25 %	33 000,00

Délai global d'exécution des marchés publics : La durée du marché s'étend de sa notification à la fin du délai de la garantie de parfait achèvement des ouvrages ou après prolongation de ce délai, si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Déclarations d'intention d'aliéner

La commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2019020	LE LONGERON	5	Champ (impasse du Petit)	AK	470, 475, 480	5/2/19
2019021	MONTFAUCON	7	Collège (rue du)	B	161, 162	26/2/19
2019022	ST MACAIRE	3	Juin (rue du Maréchal)	AM	41	20/2/19
2019023	ROUSSAY	37	Principale	A	1678, 1680	20/2/19
2019024	ST MACAIRE	30	Lamartine (rue)	AE	1102	13/2/19
2019025	ST MACAIRE	8	Acacias (allée des)	AK	268	20/2/19
2019026	ST MACAIRE	73	Commerce (rue du)	AB	566	20/2/19
2019027	ST MACAIRE	64	Anjou (rue d')	AD	76, 78	20/2/19
2019028	LE LONGERON	7 ter	Anjou (rue d')	AK	445, 450, 454	13/2/19
2019029	LE LONGERON		Calvaire (rue du)	AK	171	13/2/19
2019030	LE LONGERON		Calvaire (rue du)	AK	161	13/2/19
2019031	LE LONGERON		Bellebat	AE	80, 81	13/2/19
2019033	ST MACAIRE	18	Leclerc (rue du Maréchal)	AM	76	13/2/19
2019034	ST MACAIRE	12	Mauges (rue des)	AE	252	13/2/19
2019035	ST ANDRE		Actipôle Atlantique (ZI)	B	240, 1609, 2410, 2412, 2414, 2421, 2422, 2424, 237, 2630, 2628, 2483	12/2/19
2019036	LE LONGERON	19	Calvaire (rue du)	AK	155	13/2/19
2019037	LE LONGERON		Calvaire (rue du)	AK	173	13/2/19
2019038	LE LONGERON	17	Calvaire (rue du)	AK	156, 157	13/2/19
2019039	LA RENAUDIÈRE		Paradis (rue du)	AC	149	15/2/19
2019040	TORFOU	26	Griffon (rue)	AB	648	15/2/19
2019041	TORFOU		Tiffauges (route de)	D	1215, 1216	15/2/19
2019042	ST MACAIRE	27	Ladomègue (rue Jules)	WN	401	15/2/19
2019043	LE LONGERON	1	Champ (impasse du Petit)	A	468, 473, 478	15/2/19
2019044	ST CRESPIN	2	Anjou (rue d')	C	1508, 1509, 1520	15/2/19
2019045	ST GERMAIN	15	Anjou (rue d')	A	1247	26/2/19
2019046	ST GERMAIN	30	Bottiers (rue des)	D	276, 1221, 2933, 2935	26/2/19
2019047	ST CRESPIN	24 bis	Anjou (rue d')	C	1416, 1419, 3144	26/2/19
2019048	ST MACAIRE	10	Lebrun (rue du Dr Jean)	AH	266	19/2/19
2019049	ST MACAIRE	8	Novembre (bd du 11)	AE	407	26/2/19
2019050	ST MACAIRE	21	Bruxelles (rue de)	AK	472	26/2/19
2019051	ST MACAIRE	5	Colas (rue Alain)	AL	263	26/2/19
2019052	ST CRESPIN	2	Biode (ZA de la)	B	1630	26/2/19

Concessions cimetière

Date de la décision	Accord du maire de	Numéro	Demandeur	Sépulture de	Durée	Début	Nature	Prix
Le 29 janvier 2019	Saint Crespin	SC-2018-004	Hélène Sauvaget	Hélène Sauvaget et sa famille	30 années	Le 29 janvier 2018	Renouvellement de la concession accordée le 29 janvier 1988 et expirant le 29 janvier 2018	209 €
Le 1 ^{er} février 2019	Saint Macaire	SM-2019-003	François Dias Pedro	François Dias Pedro et sa famille	50 années	Le 29 janvier 2019	Concession nouvelle	1 300 €
Le 5 février 2019	Tillières	TI-2019-0001	Béatrice Baudry	Béatrice Baudry et sa famille	30 années	Le 19 janvier 2018	Renouvellement de la concession accordée le 19 janvier 1968 et	240 €

							expirant le 18 janvier 2018	
Le 6 février 2019	Saint Macaire	SM-2019-004	Marie Neau	Maire Neau	30 années	Le 11 février 2019	Concession nouvelle Plaque au Jardin du Souvenir	165 €
Le 18 février 2019	St André de la Marche	SA-2019-001	Annick Vrignaud	Annick Vrignaud et sa famille	50 années	Le 18 février 2019	Concession nouvelle	165 €
Le 14 février 2019	Saint Macaire en Mauges	SM-2019-005	Germaine Rivereau	Germaine, Dominique et Jean Rivereau	50 années	Le 12 février 2019	Concession nouvelle	255 €
Le 7 février 2019	Le Longeron	LL-2019-001	Catherine Pineau	Catherine Pineau et sa famille	30 années	Le 12 décembre 2016	Renouvellement de concession accordée le 12 décembre 1986 et expirant le 11 décembre 2016	100 €
Le 4 mars 2019	Le Longeron	LL-2019-002	Thierry Barron	Thierry Barron et sa famille	30 années	Le 12 décembre 2016	Renouvellement de concession accordée le 12 décembre 2016 et expirant le 11 décembre 2046	100 €
Le 20 février 2019	Montfaucon-Montigné	MG-2019-001	Jean-Michel Morillon	Jean-Michel Morillon et sa famille	30 années	Le 1 ^{er} janvier 2014	Renouvellement de la concession accordée le 1 ^{er} janvier 1984 et expirant le 1 ^{er} janvier 2014	80 €
Le 17 décembre 2018	St Crespin sur Moine	SC-2018-006	Anne-Sophie Fleurance	Anne-Sophie Fleurance et sa famille	30 années	Le 14 décembre 2018	Concession nouvelle	209 €